

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 26 MAI 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le VINGT-SIX MAI à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY (jusqu'à 19h01), HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, GABORET (à partir de 18h40), SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, GODEY, BERNARD, DOOR, JEHANNET, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE (à partir de 18h30), RIBEIRO-GONCALVES (à partir de 18h10), TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, LELIEVRE, DARDELET, DECOURT, SERRANO, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Pouvoirs : M. DUPATY à M. HAGHEBAERT (à partir de 19h01), Mme FEVRIER à Mme BEDU, M. ÖZTÜRK à M. PEPIN, Mme BERTHELIER à M. RAMBAUD, Mme LANGRAND à M. BEGUIN, Mme PARE à M. DIGEON (jusqu'à 18h30), Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, M. BILLAULT à M. DECOURT, M. TOURATIER à Mme SERRANO, M. FOURNIER à M. GABORET (à partir de 18h40).

o.o.o.o

Madame CHAPILLON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SOMMAIRE

MOTION..... 5

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2016.....	6
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT.....	6
Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-2014)	6

FINANCES..... 9

1) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget Général	9
2) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget Général	9
3) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget général	18
4) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe de l'Assainissement	18
5) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'Assainissement	18
6) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget Annexe de l'Assainissement.....	20
7) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe Eau potable	20
8) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Eau potable....	20
9) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget annexe Eau potable.....	22
10) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe Grande Prairie	22
11) Approbation du Compte administratif - Exercice 2015 - Budget annexe Grande Prairi ..	22
12) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget annexe Grande Prairie	23
13) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 – Budget annexe ZI AMILLY	23
14) Approbation du Compte administratif - Exercice 2015 – Budget annexe ZI Amilly	23
15) Affectation du résultat – Exercice 2015– Budget annexe ZI d'Amilly	24
16) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe Ilot 19.....	24
17) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 19	24
18) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 19	25
19) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	25
20) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	25
21) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget Annexe Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	26
22) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - SICAM.....	26
23) Approbation du Compte administratif - Exercice 2015 – SICAM	26
24) Affectation du résultat – Exercice 2015 - SICAM.....	28
25) Intégration résultats de clôture - Transfert du budget du SICAM – Intégration du bilan du SICAM	28
26) Participation au SMIRTOM – Exercice 2016.....	28

AFFAIRES GENERALES 29

27) Choix du mode de gestion du cimetière crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise	29
--	----

TRAVAUX..... 32

28) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du carrefour des Bénédictines et des voies adjacentes sur la commune de Montargis	32
29) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie et de réseaux divers rue Gustave Nourry sur la commune de Chalette-sur-Loing	33
30) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable du pont des Vallées à Cepoy au pont de Bûges à Chalette-sur-Loing	34

AFFAIRES GENERALES 35

31) Approbation du plan de formation de l'AME 2016-2018.....	35
32) Extension de la police intercommunale au 1er janvier 2016 – Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel avec les communes concernées	36
33) Autorisation à Monsieur le Président de signer un avenant à la convention d'utilisation et de partage pour l'accès à la fibre optique entre l'AME et le SMIRTOM.....	37

RENOUVELLEMENT URBAIN DU PLATEAU 37

34) Attribution d'une subvention à l'association « Point Information Médiation Multi-Services » (PIMMS) et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente.....	37
35) Projet ANRU du Plateau – Subvention pour la résidentialisation de l'immeuble STEPHANIE à MONTARGIS – Montant de la participation de l'AME et modalités de versement.....	38

CULTURE 38

36) Pôle Spectacle vivant : Actualisation partielle des tarifs de la saison "SORTIR 2016/2017"	38
37) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association « Le Théâtre du Masque d'Or ».....	39
38) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair	39
39) Programmation des spectacles : Attribution d'une subvention à l'association Label Tremp dans le cadre de la politique culturelle communautaire	40
40) Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association « la Brigade verte » et de signer la convention afférente.....	40
41) Autorisation à Monsieur le Président à organiser toutes les actions de recherches de fonds privés en faveur de la mise en valeur et du développement du musée Girodet, de ses collections et de ses activités et à recevoir des dons en numéraire ou en nature (biens, produits, moyens en personnel, services ou compétences) provenant d'opérations de mécénat.....	40

POLITIQUE DE LA VILLE..... 41

42) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association AGAFOR et de signer la convention afférente.....	41
--	----

43) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association MILLE SOURIRES (projet « Fête de la Chaussée ») et de signer la convention afférente	42
44) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association MILLE SOURIRES (projet « Jardin partagé ») et de signer la convention afférente	42
45) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à la Mission locale (projet « De l’idée au projet - Bouge ton quartier ») et de signer la convention afférente.....	42
46) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à la Mission locale (projet « En route vers l’emploi ») et de signer la convention afférente	43
47) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association Boutique de gestion du Loiret et de signer la convention afférente.....	43
48) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association Bernard Outillage Mécanique et de signer la convention afférente.....	44
49) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association APAGEH et de signer la convention afférente.....	44
50) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association CARIDAD et de signer la convention afférente.....	45
51) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association CDAD et de signer la convention afférente ...	45
52) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association CIDFF et de signer la convention afférente ...	45
53) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention au collège Paul Eluard et de signer la convention afférente ..	46
54) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à la Croix Rouge Française et de signer la convention afférente.....	46
55) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à la Mairie de Châlette-sur-Loing et de signer la convention afférente.....	47
56) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association FAP et de signer la convention afférente	47
57) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association IMANIS INSERTION et de signer la convention afférente.....	47
58) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association NON-VIOLENCE ACTUALITE et de signer la convention afférente	48
59) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’USM boxe anglaise et de signer la convention afférent ...	48
60) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association Scouts et guides de France et de signer la convention afférente.....	49
61) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association TIVOLIO THEATRE et de signer la convention afférente.....	49
62) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’USM football et de signer la convention afférente	49

SPORTS.....	50
63) Adhésion de l'AME à l'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT).....	50
64) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du Vélodrome de la Forêt avec l'association MUSIK' AIR	50
AFFAIRES ECONOMIQUES.....	50
65) Clôture du dossier FISAC et versement aux communes de leur quote-part de subventions.....	50
URBANISME.....	51
66) Commune d'Amilly – « Clos des Petits Louis » - Versement de l'indemnité d'éviction à l'exploitant agricole.....	51
67) Commune d'Amilly – « La Tuilerie » - Droit de Priorité - Rétrocession	52
68) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire 2015	54
LOGEMENT	57
69) Logis Cœur de France – Désignation des représentants de l'AME au Conseil d'administration	57
70) Fonds Unifié du Logement (FUL) - Participation de l'AME pour 2016	57
71) Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL du Loiret) - Participation de l'AME pour 2016	59
72) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement des aides	59
73) Programme Local de l'Habitat (PLH) – Acquisition en VEFA de 19 logements rue de la Vallée à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	60
74) Programme Local de l'Habitat (PLH) - Acquisition en VEFA de 5 logements rue de la Vallée à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	61

o.o.o.o.o

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heure 07.

Arrivée de Madame RIBEIRO-GONCALVES à 18 heures 10.

MOTION

Motion de soutien à la candidature de Paris et de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Monsieur DOOR : « La France, à travers sa capitale Paris, s'est portée candidate pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024. Bien plus qu'un événement sportif, les Jeux sont un formidable défi pour le pays et laisseront un héritage majeur dans les territoires.

Afin de montrer l'implication des communes de France dans cette aventure collective, l'AMF a invité l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité à prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris.

Point d'orgue de cette mobilisation, l'organisation d'un évènement, dans le cadre de son 99ème Congrès, le mercredi 1er juin à 14h30, dans le grand auditorium. Cette manifestation symbolisera le soutien des communes et des intercommunalités de France à Paris 2024.

Durant les trois jours du Congrès, des représentants du Comité de candidature Paris 2024 seront présents dans un stand « place du village » et se tiendront à la disposition des élus pour leur présenter le projet olympique et paralympique Paris 2024. Des sportifs de haut niveau seront également présents.

Le soutien des territoires est une condition majeure à la réussite de ce projet qui pourrait permettre à la ville de Paris de faire renaître, un siècle après l'édition de 1924, l'engouement et la réussite de cet évènement. »

Motion votée à l'UNANIMITE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2016

Monsieur NOTTIN signale une erreur. Il a voté "POUR" la délibération relative au « Musée Girodet : Demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Régional et Conseil Départemental pour la restauration fondamentale d'*Homère se désaltérant*, dessin préparatoire d'Henry de Triqueti pour un tarsia en marbre. Ce projet sera présenté en commission interrégionale de printemps 2016 ». Le procès-verbal de la séance fait état d'un vote abstentionniste.

Monsieur DOOR répond que cette erreur sera corrigée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil de l'AME du 24 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

Décision n° 16-09 du 16/03/2016 :

J'ai décidé de signer le bail de droit commun d'une partie des locaux du Centre commercial de la Chaussée avec Madame Catherine LAMOITIER, sage-femme.

Décision n° 16-10 du 24/03/2016 :

J'ai décidé de fermer pour une durée de deux semaines les aires d'accueil des gens du voyage d'Amilly et de Villemandeur, à tour de rôle, pour des raisons d'hygiène et de nécessité d'entretien.

Décision n° 16-11 du 09/05/2016 :

J'ai décidé de modifier la régie recettes et d'avances du service programmation des spectacles : vente de billetterie pour un Tiers. Ainsi, le public pourra acheter des places pour les spectacles de l'association « Le Théâtre du Masque d'or » et de l'association « Musikair » sur les différents points de vente de l'AME.

Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-2014)

Marché n° 15-051T du 04/04/2016 :

J'ai signé le marché de travaux d'aménagement de la rue des Alouettes et de la rue des Grillons sur la commune de Cepoy. EUROVIA Centre Loire est attributaire de ce marché pour un montant s'élevant à 272 284,70 € HT.

Marché n° 16-010S du 21/03/2016 :

J'ai signé le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du Château d'eau de Montargis. GINGER CEBTP est attributaire de ce marché pour un montant s'élevant à 13 590 € HT.

Marché n° 16-011F du 03/03/2016 :

J'ai signé le marché pour la fourniture, l'implantation et le montage du mobilier des espaces publics et des réserves d'œuvres du Musée Girodet à Montargis - Lot n° 01 : Mobilier des espaces publics. MODA International est l'attributaire de ce marché pour un montant s'élevant à 79 197,04 € HT.

Marché n° 16-014T du 22/04/2016 :

J'ai signé le marché de travaux pour la réhabilitation du forage de la Chise 1 à Amilly. EXEAU TP SAS est l'attributaire de ce marché pour un montant s'élevant à 24 920 € HT.

Marché n° 16-015S du 18/03/2016 :

J'ai signé le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable - Programme 2016. "Utilities Performance" est l'attributaire de ce marché pour un montant s'élevant à 10 500 € HT.

Marché n° 16-017S du 06/04/2016 :

J'ai signé le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction de 8 hangars. La SARL Dominique CAILLET est l'attributaire de ce marché pour un montant s'élevant à 6 050 € HT.

Marché n° 16-018S du 21/03/2016 :

J'ai signé le marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le choix d'un bureau d'études pour la réalisation du schéma directeur des systèmes d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. HYDRATEC est l'attributaire de ce marché pour un montant global estimatif s'élevant à 17 570 € HT.

Marché n° 16-019S du 23/03/2016 :

J'ai signé le marché pour l'entretien des espaces verts de divers sites de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing (AME). SARL SAUVEGRAIN PAYSAGE est l'attributaire de ce marché pour un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum de 69 500 € HT.

Avenant n° 5 au marché n° 14-048T du 16/03/16 :

J'ai signé l'avenant n° 05 au marché de travaux conclu avec AFL Foessel pour les travaux d'aménagement de la Maison de Santé et des bureaux du SSIAD - Lot n° 2 : Menuiseries intérieures bois. Suite aux modifications de travaux, l'avenant augmente le montant du marché de 4 041,23 € portant le montant global suite aux avenants à la somme de 130 369,68 € HT.

Avenant n° 4 au marché n° 14-049T du 16/03/16 :

J'ai signé l'avenant n° 04 au marché de travaux conclu avec BERN'ISOL pour les travaux d'aménagement de la Maison de Santé et des bureaux du SSIAD - Lot n° 3 : Doublages - cloisonnement. Suite aux modifications de travaux, l'avenant augmente le montant du marché de 5 681,23 € portant le montant global suite aux avenants à la somme de 84 611,11 € HT.

Avenant n° 5 au marché n° 14-052T du 16/03/16 :

J'ai signé l'avenant n° 05 au marché de travaux conclu avec EIFFAGE ENERGIE Centre Loire pour les travaux d'aménagement de la Maison de Santé et des bureaux du SSIAD - Lot n° 6 : Electricité. Suite aux modifications de travaux, l'avenant augmente le montant du marché de 6 084,35 € portant le montant global suite aux avenants à la somme de 133 966,53 € HT.

Avenant n° 01 au marché 14-005S du 18/03/16 :

J'ai signé l'avenant n° 01 au marché de mission de contrôle technique conclu avec SOCOTEC pour l'aménagement des locaux du SSIAD. L'avenant ajuste les honoraires consécutifs à la notification des avenants des marchés de travaux et maintient la durée d'exécution globale de la mission à 13 semaines. + 1800,00 € HT portant le marché à 4 500,00 € HT.

Avenant n° 02 au marché 15-007T du 25/11/15 :

J'ai signé l'avenant n° 02 au marché conclu avec l'entreprise MERLIN TP pour les travaux d'extension des réseaux eaux usées - Programme 2014 - Lot n° 02 : Amilly et Villemandeur. L'avenant concerne une modification de la nature et de quantité des travaux sur les communes de :

1/Amilly	rue de Coulevreux :	+ 7 901,00 € HT
2/Amilly	rue du Buisson, des Pointards et du Réveillon :	+ 10 001,00 € HT
3/Villemandeur	rue de Gaudry :	- 99 526,00 € HT
4/Villemandeur	rue Aristide Briand :	+ 8 655,00 € HT
5/Amilly	rue du Genetoy :	+ 26 947,00 € HT
6/Châlette-sur-Loing	rue Salengro :	+ 37 969,00 € HT

L'ensemble de ces prestations représente une somme de - 8 053,00 € HT ramenant le montant du marché à la somme de 362 656,00 € HT (soit - 2,17 % de diminution du montant du marché)

Avenant n° 1 au marché 15-055S

J'ai signé l'avenant n° 01 au marché conclu par le groupement conjoint CALIA CONSEIL SARL, mandataire du groupement conjoint avec ALKYNE Avocats et GIRUS concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de renouvellement de la délégation de service public relative à l'exploitation et la gestion du crématorium d'Amilly-Montargis. L'avenant augmente le montant initial du marché suite à deux évolutions devant être envisagées : la création d'une 2^{ème} ligne de crémation et l'extension du crématorium. A ce titre, des prestations supplémentaires d'études de l'évolution sont nécessaires. Le montant de la tranche ferme est porté à 46 787,50 € HT et la tranche conditionnelle est portée à 128 250,00 € HT soit un montant global d'augmentation de 5 700,00 € HT portant le marché à la somme de 175 037,50 € HT (soit + 3,37 % d'augmentation globale).

Reconduction n° 3 du marché 13-010S du 11/01/16 :

J'ai reconduit le marché de service conclu avec SARL SAUVEGRAIN PAYSAGE pour l'entretien des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales de l'AME - Lot n°2 : Entretien des fossés et bassin de rétention des eaux pluviales. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 20 000 € HT et d'un maximum de 60 000 € HT pour la période du 12 avril 2016 au 11 avril 2017.

Reconduction n° 2 du marché 14-010S

J'ai reconduit le marché de service conclu avec ONET SERVICES Entretien des espaces verts de l'aérodrome de Montargis – Vimory. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 3 500 € H.T. et d'un maximum de 15 000 € H.T pour la période du 25 mars 2016 au 24 mars 2017.

Madame GABRIELLE est étonnée de ne pas voir figurer de marchés relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur la gestion de service public d'eau potable et d'assainissement. Elle souhaite connaître le calendrier du choix de l'AMO et à quelle échéance le rapport d'études des différents scénarios est attendu.

Monsieur DOOR indique que le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage n'est pas encore opéré. Il le sera probablement à la prochaine séance du Conseil communautaire. Pour répondre aux différentes interrogations de Madame GABRIELLE, l'AME lui adressera un e-mail.

FINANCES

1) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget Général

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2015 du Budget général. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015.»

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

2) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget Général

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2016**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2015 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	17 667 740.01 €
- Déficit reporté 2014 :	7 210 438.21 €
- Recettes de l'exercice :	14 792 699.14 €
- Affectation du résultat 2014 :	5 314 284.77 €

D'où un déficit d'investissement : 4 771 194.31 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	38 210 611.69 €
- Recettes de l'exercice :	42 469 459.39 €
- Résultat 2014 reporté en recettes :	1 545 784.87 €

D'où un excédent de fonctionnement : 5 804 632.57 €

Résultats de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	4 771 194.31 €
- Excédent de fonctionnement :	5 804 632.57 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- en Dépenses :	2 098 671.24 €
- en Recettes :	2 257 100.00 €

Soit un excédent reporté en section de fonctionnement de : 1 191 867.02 €

L'excédent de fonctionnement qui a été inscrit au budget primitif 2016 et l'affectation du résultat sont corrects. »

Monsieur SUPPLISSON rappelle que ce Compte administratif retrace toutes les opérations effectuées au titre du budget général durant l'exercice 2015. Contrairement au budget, le compte administratif n'établit pas de prévisions mais une synthèse effective des réalisations en

fonctionnement et en investissement. Il permet d'attester de la qualité, ou non-qualité, de la gestion budgétaire de l'AME.

Pour attester de cette qualité, l'AME a demandé au cabinet Klopfer de rédiger une synthèse détaillée et complète de ce compte administratif qui présente une situation satisfaisante et respecte tous les grands principes de l'équilibre budgétaire exigés par la loi.

Le compte administratif 2015 de l'AME du budget principal présente la structure suivante :

COMpte ADMINISTRATIF 2015 - budget principal en M€			
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de gestion	25,6	Recettes réelles	32,8
Frais financiers	1,5		
Epargne brute	5,7		
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	
Capital de la dette	4,8	Epargne brute	5,7
Dépenses d'investissement	11,6	Dotations et subventions	3,2
Reconstitution des "réserves communautaires"	1,4	Emprunts nouveaux	8,9

CABINET MICHEL KLOPFER

Mai 2016

- Les recettes réelles de fonctionnement (nettes des reversements de fiscalité : AC et FPIC) et retraitées des produits de cessions (0,156 M€) s'élèvent à 32,8 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 27,1 M€ dont 1,5 M€ de frais financiers.
- L'épargne brute (ou l'autofinancement) qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement atteint 5,7 M€, soit un taux d'épargne brute de 17,3% (le seuil plancher est de l'ordre de 10%) ;
- Cette épargne permet de rembourser le capital de la dette (4,8 M€) et de financer une partie des investissements.
- Ces investissements se sont élevés à 11,6 M€. D'autres ressources ont été nécessaires pour les financer : 3,2 M€ de dotations et de subventions ont été perçus et 8,9 M€ d'emprunts nouveaux ont été appelés.

- L'ensemble des ressources a excédé les dépenses, ce qui a permis d'augmenter les réserves communautaires de 1,4 M€. Ces réserves, appelées « fonds de roulement » atteignent au total 1 M€ fin 2015 (-0,4 M€ à fin 2014 + 1,4 reconstitué en 2015). Au compte administratif, l'équilibre s'apprécie tous budgets confondus et surtout après prise en compte des restes à réaliser. Après cette prise en compte, le compte administratif du budget principal affiche un excédent de 1,2 M€.
- Avec un encours de dette de 52,4 M€, l'AME présente une capacité de désendettement de 9,2 années (le seuil d'alerte se situe aux alentours de 12 ans).

Fin 2015, la situation financière de l'AME s'est nettement améliorée rapport à 2014 : le taux d'épargne brute est passé de 13,6% à 17,3% et la capacité de désendettement a été ramenée de 11,9 à 9,2 ans.

Monsieur SUPPLISSON détaille le Compte administratif 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2015	38 210 611,69	dont 1 545
Recettes 2015	44 015 244,26	784,87 d'excédent reporté
Dépenses 2014	38 892 290,09	dont 3 948
Recettes 2014	45 752 359,73	274,80 d'excédent reporté

DEPENSES

RECETTES

Fonction 92 020 : Service administratif

2015	3 899 480,19	426 770,84
2014	4 018 667,00	651 418,00
dont		
Bâtiment 99775 dont 7553,00 pour la chaussée		
Entretien 77 894		
Charges générales 580 479		
Matériel roulant 31 139,00		
Informatique 123 878,00		
Subvention culturelle 126 893,00		
Personnel 2 859 422,00		

Fonction 92 023 : Communication

2015	48 454,00	0,00
2014	55 974,00	15 320,00

Fonction 92 024 : Fêtes et Cérémonies

2015	8 274,52	0,00
2014	16 001,00	0,00

Fonction 92 025 : COS de l'AME

2015	44 958,00	0,00
2014	45 999,00	0,00

Fonction 92 112 : Police Intercommunale

2015	201 868,34	118 405,00
2014	216 286,00	120 778,00

Personnel : 183 383,79

Fonction 92 113 : Service Incendie

2015	3 217 938,00	0,00
2014	3 244 476,00	0,00

Fonction 9224 : Formation continue

2015	120 000,00	0,00
2014	125 000,00	0,00

CFA

Fonction 92321 : MEDIATHEQUE

2015	1 291 508,62	167 252,92
2014	1 226 656,00	36 248,00

AGORAME 50 278,11

Agorame 87 364,33

Charges générales 364 670

Personnel 876 559

Fonction 92 322 : Musée

2015	412 922,20	27 884,68
2014	364 063,00	40 194,00

Bâtiment 8 324

Entretien 4 459

Charges générales 42 162

Personnel 357 976

Fonction 92 33 : Actions culturelles - Programmation

2015	814 419,95	249 205,77
2014	874 550,00	217 132,00

Programmation 397 515,00

Tivoli 10 101

Regie 37 048

Personnel programmation 173 806

Personnel regie 112 905

Intermittent 83 043

Fonction 92 411 : Complexe Sportif

2015	348 087,54	44 885,41
2014	318 056,00	54 889,00

Complexe 79 845

Personnel complexe 250 220

Velodrome 17 296

Fonction 92 414 : Autres équipements de loisirs

2015	56 630,78	40 491,73
2014	57 168,00	41 304,00

Lac Cepoy 26 874

DGD 26 872

Aérodrome 29 656

AOT 14 077

Fonction 92415 : Manifestations sportives

2015	158 975,80	
2014	152 841,00	8 000,00

Grandes manifestations 29 000

Aides à la performance 21 000

Aides au mouvement sportif 65 500

UNSS 6 000

Fonction 92510: Maison de santé-Médecine Scolaire

	2015	39 141,03	11 048,00
	2014	12 021,00	0,00
<u>Fonction 92 521 : Service à caractère social</u>			
	2015	97 878,00	0,00
	2014	147 932,00	0,00
<u>Fonction 92 524 : Aires d'Accueil des gens du voyage</u>			
	2015	152 538,17	95 364,00
	2014	159 960,00	87 417,00
<u>Fonction 92 61 Service en faveur des personnes âgées</u>			
	2015	48 000,00	0,00
	2014	50 000,00	0,00
<u>Fonction 92 72 :Aide au secteur locatif</u>			
	2015	56 680,00	0,00
	2014	58 065,00	0,00
<u>Fonction 92 810 : transport</u>			
	2015	3 327 725,33	3 159 596,78
	2014	3 297 353,00	3 084 337,00
dont 3 247 595,00 de contribution Amelys			
<u>Fonction 92 811 : Assainissement</u>			
	2015	190 274,07	0,00
	2014	256 499,00	0,00
dont SIG 16 621			
<u>Fonction 92 812 : Collecte et traitement ordures ménagères</u>			
	2015	6 533 657,00	4 041 639,00
	2014	6 126 073,00	3 014 174,00
dont participation smirtom 6 500 000,00			
<u>Fonction 92822 : Voirie</u>			
	2015	6 550,38	0,00
	2014	5 180,00	0,00
<u>Fonction 92 824 : aménagement urbain / Contrat de Ville/Maison de la foret</u>			
	2015	1 250 739,73	500 613,72
	2014	1 404 781,00	1 086 593,00
ANRU 47 140			ANRU 29 916,05
EMA 29 326			Foncier 172 706,45
Usine de Montenon 4 702			Maison forêt 30 553,04
DSU 237 667			Prévention 267 438,17
Maison de la foret 73 962			
Prévention 58 707			
Personnel :			
ANRU 35 360			
DSU 70 128			
MAISON DE LA FORET 71 781			
PREVENTION 505 866			
ADS : 116 100			
<u>Fonction 92 830 : entretien terrains / réseaux Environnement</u>			
	2015	62 885,49	15 000,00
	2014	44 336,00	10 732,00
dont developpement durable 54 623			
			Subvention thermographie Aérienne

Fonction 92831 aménagement des eaux

	2015	144 293,48	0,00
	2014	118 108,00	0,00

Participations SIVLO Canal d'Orléans

Fonction 92 90 : S / Economique

	2015	608 498,59	39 303,54
	2014	812 385,00	7 902,00

ARBORIA 194777,00
Pépinière 56 708,00
Personnel :
Service économique 159 939,00
Pépinière : 72 587,00

Pépinière : 24160,00

Fonction 92 95 : campings

	2015	339 581,04	106 961,26
	2014	371 119,00	102 705,00

Camping foret : 64 551
Camping rives : 18 938
OTSI 191 575
Personnel 64 515
FORET: 44 875
RIVES: 19 640

Camping forêt : 17 579
Camping rives : 38 910
OTSI : 50 379
(taxe de séjour)**Fonction 931 : charges financières**

	2015	1 458 799,23	0,00
	2014	1 481 360,00	0,00

Intérêt 1 428 748

Fonction 932 : Dotation et participation

	2015	0,00	11 384 372,00
	2014	0,00	12 350 802,00

Fonction 933 : Impôts et Taxes non affectées

	2015	11 598 194,00	21 982 584,00
	2014	11 773 036,00	20 822 603,00

dont Attribution compensation 9 017 741,00
DSC 2 163 618
FPIC 413 537

Fonction 934 : Transferts entre sections

	2015	1 671 706,00	108 130,00
	2014	2 058 334,00	51 530,00

dont 1 458 834,00 dotation amortissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2015	24 878 178,22	dont 7 210 438,21€ de déficit
Recettes 2015	20 106 983,61	dont 5 314 284,77€ d'affectation de résultat
Dépenses 2014	22 940 642,77	dont 7 213 508,1 € de déficit
Recettes 2014	15 730 204,57	dont 6 113 371 € d'affectation de résultat

DEPENSES**RECETTES****Fonction 90 020 : Service administratif**

	2015	837 684,00	0,00
	2014	171 089,00	0,00
dont			
Travaux Chaussée : 578 383			
Matériel informatique : 100 083			
<u>Fonction 90112 : Police</u>			
	2015	600,00	0,00
	2014	15 310,00	0,00
Aménagement de véhicule			
<u>Fonction 90321 Médiathèque</u>			
	2015	79 806,00	0,00
	2014	166 175,00	0,00
Bâtiments 5 703			
Acquisition documents 65 650			
Agorame : 8 452			
<u>Fonction 90322 Musée</u>			
	2015	4 260 425,00	748 657,00
	2014	414 682,00	698 500,00
Travaux 4 238 294			Région 495100
Restauration des œuvres 22 131			Département 250 000
			Dons divers 3 550
<u>Fonction 9033 action culturelle</u>			
	2015	27 142,00	0,00
	2014	259 737,00	0,00
Matériel régie			
<u>Fonction 90411 Complexe</u>			
	2015	24 603,00	0,00
	2014	38 715,00	0,00
Dont			
Construction abri couvert 15 930 et 4 320 de matériel			
<u>Fonction 90412 Stade</u>			
	2015	0,00	9 687,00
	2014	123 332,00	0,00
<u>Fonction 90414 Autres Equipements Sportifs</u>			
	2015	42 229,00	0,00
	2014	264 286,00	0,00
Etang de Cepoy 35 158 (pontons et abattage des arbres)			
Aérodrome de Vimory 7 071			
<u>Fonction 90510 intervention sociales</u>			
	2015	622 061,00	437,20
	2014	273 601,00	0,00
Travaux maison de santé 503 182			
Travaux SSIAD 45 275			
Travaux médecine scolaire 48 546			
CCAS 14136			
Fonds de concours Maison Médicale Villemandeur : 10 000			
<u>Fonction 90521 IME</u>			
	2015	3 573,00	0,00
	2014	6 608,00	0,00

Fonction 90524 aires d'accueil

2015	12 111,00	0,00
2014	51 017,00	0,00

Installation de 2 portes local accueil - Dépose et évacuation des portes métalliques

Fonction 9072 aide au secteur locatif

2015	119 150,00	18 408,00
2014	29 800,00	0,00

Suivi animation opération amélioration habitat

Fonction 90810 transport

2015	165 130,00	39 561,00
2014	441 958,00	79 604,00

Matériel transport Amelys 120 060

TVA Amelys

Voirie transport 45 070

Fonction 90811 Eau Assainissement

2015	1 394 945,00	0,00
2014	1 514 723,00	0,00

Frais d'études 9 513

Assainissement pluvial 2013 : 455

Branchement divers 2014 : 101 477

Groupement de commande : 1 165 878 (Amilly-Villemandeur- Chalette- Pannes)

Assainissement pluvial 2014 : 98 702

Assainissement pluvial 2015 : 5 070

SIG: 13 848

Fonction 90822 voirie

2015	1 404 170,36	223 172,00
2014	2 641 390,00	270 255,00

Etudes 32 752

Ouvrages d'Art 47 944

Piste cyclable 2011 : 1 728

Piste cyclable 2013 : 11 828

Giratoire Chesnoy : 133 503

Groupement de commande : 117 241 (Villemandeur, Chalette)

Voirie 2015 : 737 448

Piste cyclable 2015 : 275 900

Voirie 2012 : 13 513

Véloroute : 32 298

Région : 84600,00

Département 136 974,00

(véloroute, travaux génie civil RD2007)

Fonction 90824 aménagement urbain

2015	1 612 169,00	487 552,00
2014	2 934 699,00	286 965,00

ANRU 325 071

EMA 6 606

Voirie ANRU 785 702

Usine de Bûges 1 848

Développement durable 2 640

Foncier 450 861

Maison de la Forêt 3 645

Schéma de jalonnement 6 123

ADS Logiciels 17 910

Département : 185 100,00

Autres : 294 000,00

(participation Montargis Chalette
Villemandeur pour EMA)

Fonction 9090 intervention Economique

2015	101 848,17	35910
2014	121 127,00	0,00

Parcelle Imanis

Aides aux commerces/aides économiques 100 299
Pépinières 1 048,00

Fonction 9095 aide au tourisme

2015	12 465,04	22 500,00
2014	77 993,00	0,00
		Subvention Département blocs sanitaires
Camping de la forêt 10 644		
Camping des rives du Loing 785		camping
Office de tourisme 1035		

Fonction 910 opérations patrimoniales

2015	1 243 690,79	1 243 690,79
2014	475 353,00	475 353,00
Intégration études 1 204 129		
Ecritures TVA Amelys 39 561		
Dons Musée		

Fonction 911 dettes et autres

2015	4 822 084,81	14 252 417,77
2014	4 885 457,00	10 113 372,00
Apurement compte 1069 : 50 000		Affectation résultat : 5 314 284,00
Remboursement capital emprunts : 4 772 084		Produits emprunts 8 938 133,00

Fonction 912 dotation subvention participation

2015	0,00	753 276,00
2014	0,00	747 979,00
		FCTVA

Fonction 914 Transfert entre sections

2015	108 130,09	1 671 706,81
2014	51 530,00	2 058 334,00
Amortissement des subventions		Amortissement des subventions

Fonction 91720 ANRU/CHALETTE

2015	635 014,00	316 590,01
2014	500 000,00	249 840,00

Fonction 91730 ANRU/MONTARGIS

2015	111 267,53	0,00
2014	268 542,00	750 000,00

Monsieur SUPPLISSON ajoute que la section d'investissement, certes, augmente de 2 M € sous l'impact des 4 M € de travaux du musée Girodet, mais l'AME, dès que les travaux seront terminés, retrouvera son rythme habituel à la fois de diminutions des dépenses de fonctionnement et d'investissement, de sa dette, et d'améliorations permanentes de sa situation financière.

Monsieur HAGHEBAERT constate que le compte administratif 2015 se démarque de celui de 2014 par une gestion restrictive liée aux contraintes financières de l'Etat et d'autres collectivités territoriales. Cette situation a généré de fortes réductions tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement. Elle a permis d'améliorer le ratio d'autofinancement et de réduire de façon notoire le déficit de la section d'investissement de 2014. Celui-ci s'élevait alors à 7,210 M € et il a été ramené à 4,612 M € en 2015, ce qui représente un net progrès. Si l'AME poursuit l'effort, dans les deux prochaines années, la section d'investissement devrait être pratiquement à l'équilibre. Il semble que ce soit l'objectif poursuivi.

Parmi les baisses sensibles, il note que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a diminué de l'ordre de 700 000 €, diverses villes de l'AME ont été mises à contribution. Dans ce contexte financier difficile, des actions ont été volontairement délaissées. C'était nécessaire pour faire face aux actions prioritaires. A titre d'exemples parmi les actions délaissées, il cite dans le domaine économique la gestion des friches industrielles, l'aide au développement de start-up, l'accompagnement du développement numérique, et la promotion des zones d'activités. Aucune somme n'a été créditée pour les zones d'activités.

Si, dans un avenir proche, les contraintes financières persistaient, il serait souhaitable de revoir la politique générale dans le but de dégager les ressources nécessaires aux actions jugées prioritaires en faveur de la création d'emplois et donc de la lutte contre le chômage.

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN, Abstention : Madame GABRIELLE).

3) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	4 771 194.31 €
- Section de fonctionnement	Excédent	5 804 632.57 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2015 comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001	Déficit d'investissement	4 771 194.31 €
- Recettes compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé:	4 612 765.55 €

4 771 194.31 €
2 098 671.24 € (RAR dépenses)
2 257 100.00 € (RAR recettes)
4 612 765.55 €

Section de fonctionnement :

- Recettes compte 002	Excédent reporté	1 191 867.02 €.
-----------------------	------------------	-----------------

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

4) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe de l'Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2015 du Budget annexe de l'Assainissement. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

5) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe de l'Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2016**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2015 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	3 636 276.05 €
- Recettes de l'exercice :	3 158 667.85 €
- Résultat affecté	673 270.11 €
- Déficit reporté	85 658.54 €

Soit un excédent d'investissement de 110 003.37 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 454 228.15 €
- Recettes de l'exercice :	1 796 484.87 €
- Excédent 2014 reporté :	4 824 273.22 €

D'où un excédent de fonctionnement de 4 166 529.94 €

Résultat de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	110 003.37 €
- Excédent de fonctionnement :	4 166 529.94 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	1 330 044.12 €
-----------------	----------------

Soit une affectation de résultat (1068) de 1 220 040.75 € et un excédent reporté de 2 946 489.19 €

Principales réalisations :

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Frais d'étude	155 000.00	18 840.00	12.15
Construction de réseau	86 943.20	6 579.61	7.57
Aire de stockage de boues	67 921.32	40 954.87	60.30
Conventions de groupement de commandes	509 960.00	144 972.12	28.82
Travaux extension programme 2013	408 207.81	407 958.12	99.94
Branchements et travaux divers	410 000.00	349 406.74	85.22
Contrôles qualités	59 780.84	22 804.48	38.15
Desserte du Chesnoy	83 195.00	82 723.27	99.43
Zone humide des prés blonds	500 000.00	20 356.49	4.07
Travaux d'extension programme 2015	945 000.00	193 599.51	20.49
Travaux de réhabilitation 2014	550 000.00	201 581.83	36.65
Travaux d'extension 2014	1 130 368.24	778 721.15	68.89
Travaux de réhabilitation programme 2015	468 351.20	20 203.46	4.31
Travaux de réhabilitation 2012	21 298.35	7 481.30	35.13
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Charges financières	60 000.00	36 101.81	60.16
Charges de personnel (Mise à disposition)	140 000.00	113 258.90	80.89
Charges Exceptionnelles	240 000.00	206 010.76	85.83
Dotations aux amortissements	1 700 000.00	1 568 403.81	92.25
Charges Générales	377 562.02	139 660.09	36.98
Charges diverses de gestion courantes	395 000.00	390 792.78	98.93

Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Avance sur travaux Agence de l'eau	125 000.00	416 484.00	333.19
Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux participation branchements divers	400 000.00	537 595.50	134.40
Redevance assainissement collectif	830 000.00	830 000.00	100
Primes d'épuration (Aqutex 2012)	100 000.00	78 357.00	78.35

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN, Abstention : Madame GABRIELLE).

6) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget Annexe de l'Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2015 sont les suivants :

Résultat de l'exercice :

- Section d'investissement	Excédent	110 003.37 €
- Section de fonctionnement	Excédent	4 166 529.94 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2015 comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001	Excédent	110 003.37 €
- Recettes Compte 1068	Excédent fonctionnement capitalisé	1 220 040.75 €

+ 110 003.37 € Excédent investissement
 1 330 044.12 € RAR Dépenses
 //////////////// RAR Recettes
 1 220 040.75 €

Section de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent reporté : 2 946 489.19 €.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

7) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2015 du Budget annexe de l'eau potable. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

8) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2016**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2015 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	854 445.42 €
- Déficit reporté	26 517.89 €
- Recettes de l'exercice :	430 805.48 €
- Affectation de résultat :	44 851.18 €

Soit un déficit d'investissement de 405 306.65 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	251 129.02 €
- Recettes de l'exercice :	696 388.46 €
- Excédent reporté	347 247.64 €

Soit un excédent de fonctionnement de 792 507.08 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	405 306.65 €
- Excédent de fonctionnement :	792 507.08 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement de 342 335.96 € soit une affectation de résultat de 747 642.61 € et un excédent reporté de 44 864.47 €

Principales réalisations :

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Etude diagnostic rue Collerette	45153.46	5 940.00	13.16
Travaux interconnexion	2 114 224.73	789 589.36	37.34
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Audit contrat DSP	30 000.00	24 857.27	82.56
Annonces légales	10 000.00	1 694.40	16.94
Personnel mis à disposition	55 000.00	47 260.03	85.92
Charges financières	200.00	104.04	52.02
Dotations aux amortissements	165 980.00	164 115.47	98.87
Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Surtaxe production eau potable	687 500.00	695 426.46	101.15

Madame GABRIELLE constate que 37 % des travaux d'interconnexion ont été réalisés en 2015 sur les crédits ouverts. Le reste sera-t-il reporté en 2016 ?

Monsieur SUPLISSON indique que les travaux lourds, comme par exemple le musée, font l'objet d'une autorisation de programmes/crédits de paiement. Cette solution permet d'inscrire au budget les travaux qui seront réalisés. Ce n'est pas le cas pour le budget annexe de l'eau potable. Toute l'opération d'interconnexion est budgétée. Une partie a été réalisée en 2015, une autre sera effectuée en 2016.

Monsieur DUPATY confirme que depuis, tous les travaux d'interconnexion ont été réalisés et soldés.

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN, Abstention : Madame GABRIELLE).

9) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2015 sont les suivants :

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	405 306.65 €
- Excédent de fonctionnement :	792 507.08 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2015 comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses	Compte 001	Déficit	405 306.65 €
- Recettes	Compte 1068	Excédent fonctionnement capitalisé	747 642.61 €

405 306.65 €

342 335.96 € RAR Dépenses

//////// RAR Recettes

747 642.61 €

Section de fonctionnement :

-Compte 002 Excédent reporté	44 864.47 €
------------------------------	-------------

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

10) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2015 du Budget annexe Grande Prairie. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

11) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2016**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2015 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	0
- Déficit reporté :	271 801.19
- Recettes de l'exercice :	0

Soit un déficit d'investissement de 271 801.19 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	0
- Recettes de l'exercice :	0
- Excédent reporté :	0.58

D'où un excédent de fonctionnement de 0.58 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	271 801.19
- Excédent de fonctionnement :	0.58

Ces résultats ont été inscrits au BP 2016

Arrivée de Madame PARE à 18 heures 30.

Principales réalisations :

Aucune réalisation en 2015. »

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

12) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2015 sont les suivants :

Pas de dépense ni de recette sur ce budget annexe.

- Section d'investissement	Déficit	271 801.19 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.58 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2015 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit exécution investissement	271 801.19 €
- Recettes	Compte 002	excédent reporté	0.58 €.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

13) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 – Budget annexe ZI AMILLY

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2015 du Budget de la zone industrielle d'Amilly. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

14) Approbation du Compte administratif - Exercice 2015 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2016**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2015 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	2 399 444.60 €
- Report déficit investissement	2 394 062.65 €
- Recettes de l'exercice	2 684 025.15 €

Soit un déficit d'investissement de 2 109 482.10 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 689 408.20 €
- Report déficit de fonctionnement	0.70 €
- Recettes de l'exercice :	2 691 360.08 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 951.18 €

Les principales réalisations :

- Travaux de voirie pour 5381 €. »

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

15) Affectation du résultat – Exercice 2015– Budget annexe ZI d'Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2015 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	2 109 482.10 €
- Section de fonctionnement	Déficit	1 951.18 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2015 comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses	Compte 001	Déficit d'investissement	2 109 482.10 €
------------	------------	--------------------------	----------------

Section de fonctionnement

-Dépenses	Compte 002	Déficit de fonctionnement	1 951.18 €
-----------	------------	---------------------------	------------

Ce déficit d'investissement a été budgété au budget primitif 2016. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

16) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2015 du Budget annexe ILOT 19. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

17) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2016**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2015 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	198 771.14 €
- Déficit reporté	3 308.20 €
- Recettes de l'exercice :	3 308.20 €

Soit un déficit d'investissement de 198 771.14 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	198 771.14 €
- Recettes de l'exercice :	198 771.49 €
- Excédent reporté	0.36 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.71 €

Ces résultats ont été inscrits au BP 2016

Principales réalisations :

Maitrise d'œuvre
Annonces de travaux de voirie. »

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

18) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON: « Les résultats du Compte Administratif 2015 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	198 771.14 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.71 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2015 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	198 771.14 €
- Dépenses	Compte 002	déficit de fonctionnement	0.71 €

Ces résultats ont été inscrits au BP 2016 ».

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

19) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2015 du Budget annexe de l'Ilot 22. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

20) Approbation du Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2016**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2015.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte Administratif 2015 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	877 896.70
- Déficit reporté	867 939.54
- Recettes de l'exercice :	1 034 479.83

Soit un déficit d'investissement de 711 356.41 € inscrit au budget primitif 2016

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	1 044 437.71
- Recettes de l'exercice :	1 044 436.99
- Excédent reporté	0.08

Soit un déficit de fonctionnement de 0.80 € inscrit au budget primitif 2016

Arrivée de Monsieur GABORET à 18 heures 40.

Principales réalisations :

Maitrise d'œuvre
Travaux de viabilisation
Espaces verts
Travaux dorsale verte
Levés topographiques. »

Monsieur DOOR souligne que sur les 23 lots, 16 sont d'ores et déjà vendus. Ces terrains marchent bien.

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

21) Affectation du résultat – Exercice 2015 – Budget Annexe Ilot 22 à Villemendeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON: « Les résultats du Compte Administratif 2015 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	711 356.41 €
- Section de fonctionnement	Déficit	0.80 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2015 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	711 356.41 €
- Dépenses	Compte 002	déficit de fonctionnement	0.80 €

Ces résultats ont été inscrits au budget primitif 2016 ».

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

22) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2015 - SICAM

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2015 du SICAM. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2015. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

23) Approbation du Compte administratif - Exercice 2015 – SICAM

Monsieur SUPPLISSON : « Par délibération n° 15-180 du 25 juin 2015, le Conseil communautaire a décidé de prendre la nouvelle compétence supplémentaire « gestion du cimetière, des columbariums et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenant, situés 400, rue de Pisseux à Amilly ».

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant dissolution du Syndicat Intercommunal du cimetière d'Amilly – Montargis précise à l'article 2 paragraphe 5 qu'il appartiendra à la Communauté d'Agglomération Et rives du loing de voter le compte de gestion et le compte administratif 2015 du SICAM.

Je sou mets donc à votre approbation le compte administratif 2015 du SICAM qui se présente comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	42 499.20
- Excédent reporté 2015	136.98
- Recettes de l'exercice	65 044.00

D'où un excédent d'investissement : 22 681.78

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	163 117.68
- Recettes de l'exercice :	216 471.12
- Résultat 2014 reporté en recettes :	23 676.70

D'où un excédent de fonctionnement : 77 030.14

Résultats de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	22 681.78
- Excédent de fonctionnement :	77 030.14

Ces résultats seront repris et inscrits dans le budget général de l'Agglomération Montargoise.

Les principales réalisations :

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	57 315.88 €
Charges de personnel	98 236.78 €
Indemnités élus	7 114.02 €
Opérations d'ordre	451.00 €

Recettes

Remboursement des salaires par Atrium	85 027.48 €
Produits des services	11 851 .10 €
Participation des communes d'Amilly et Montargis	115 000.00 €
Produits divers	4 590.24 €
Produits exceptionnels	2.30 €

Section d'investissement

Dépenses

Matériel informatique	444.00 €
Travaux	42 055.20 €
FCTVA	14 593.00 €
Affectation de résultat	50 000.00 €

Opération d'ordre

451.00 €

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Monsieur BOURILLON, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

24) Affectation du résultat – Exercice 2015 - SICAM

Monsieur SUPPLISSON : « Par délibération n° 15-180 du 25 juin 2015, le Conseil communautaire a décidé de prendre la nouvelle compétence supplémentaire « gestion du cimetière, des columbariums et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenant, situés 400, rue de Pisseux à Amilly ».

Le compte administratif 2015 du SICAM présente un excédent d'investissement de 22 681.78 et un excédent de fonctionnement de 77 030.14 €, ces résultats seront repris respectivement aux comptes 001 et 002. »

Monsieur HAGHEBAERT félicite l'équipe administrative en charge de la gestion du SICAM pour ses résultats positifs.

Monsieur SUPPLISSON rappelle que le SICAM se porte bien et a de l'avenir.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

25) Intégration résultats de clôture - Transfert du budget du SICAM – Intégration du bilan du SICAM

Monsieur SUPPLISSON : « Par délibération n° 15-180 du 25 juin 2015, le Conseil communautaire a décidé de prendre la nouvelle compétence supplémentaire « gestion du cimetière, des columbariums et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenant, situés 400, rue de Pisseux à Amilly ».

Le compte administratif 2015 du SICAM présente un excédent d'investissement de 22 681.78 € et un excédent de fonctionnement de 77 030.14 €, ces résultats seront repris respectivement aux comptes 001 et 002.

L'état d'actif d'une valeur brute de 778 043.20 € et d'une valeur nette comptable de 777 797.47 € sera intégré à l'actif du budget général de l'Agglomération Montargoise, de même que l'ensemble des comptes figurant au bilan du Sicam au 31/12/2015. L'amortissement 2016 des biens s'élève à 895 €. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

26) Participation au SMIRTOM – Exercice 2016

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2016, la participation de l'A.M.E. au S.M.I.R.T.O.M. s'élève à 1 751 281.00 €. La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2016 à l'article 6554, fonction 92 812. »

Monsieur NOTTIN souhaite faire une remarque rapide puisque la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a déjà été débattue. Le racket s'amplifie pour les usagers. Après l'augmentation l'an dernier du taux de 4,80 % à 6,5 %, soit 36,5 % d'augmentation, l'opération concerne maintenant le recouvrement de la TEOM perçue par le SMIRTOM. Pour boucler le

budget de l'AME, la participation a été réduite à 1,7 million d'euros en 2016 contre 2,5 million d'euros l'an dernier, soit 800 000 euros d'économies. 0,8 millions d'euros sont prévus en 2017 puis 0 en 2018. Le résultat est brutal pour les usagers car ce désengagement très lourd de l'AME représente un gain considérable pour l'AME au détriment des habitants de nouveau ponctionnés.

La colère commence à monter puisque sur les charges locatives figure une ligne sur la TEOM. Les locataires se rendent bien compte des augmentations. Ils voient une augmentation de 36 % cette année, puis 36 % l'année prochaine, soit 72 % sur deux ans. Ces hausses continueront car avec la suppression en 2018 de la dotation que l'AME verse au SMIRTOM, ce dernier sera dans l'obligation d'augmenter à nouveau chaque année le taux de la taxe. Par conséquent, le racket continuera à s'amplifier.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, CLEMENT, RAMBAUD avec pouvoir de Madame BERTHELIER, HEUGUES, NOTTIN, GABRIELLE).

Monsieur DOOR félicite le service finance de l'AME, celui-ci ayant beaucoup travaillé dans les semaines passées, à la préparation de ces nombreux comptes administratifs.

AFFAIRES GENERALES

27) Choix du mode de gestion du cimetière crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise

Monsieur DUPATY : « Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) est compétente pour le service public du crématorium intercommunal d'Amilly-Montargis.

A ce titre, le contrat de délégation de service public conclu le 13 mars 1989 entre le SICAM et la Compagnie de services et d'environnement a ainsi été transféré à l'AME.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il appartient à l'AME de se prononcer sur le mode de gestion qu'elle entend mettre en œuvre pour le renouvellement de l'exploitation du crématorium et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, lesquelles comprendront une part de travaux.

L'AME a le choix entre la gestion publique en régie et la gestion externalisée avec ses différentes options : marché de services, marché de travaux, régie intéressée, délégation de service public.

Compte tenu des compétences techniques que requiert la gestion d'un crématorium, la qualité du service rendu qui se doit d'être irréprochable, et l'intérêt de pouvoir confier à un même opérateur la gestion du service et la réalisation des travaux, l'AME envisage de recourir, de nouveau, à la gestion déléguée afin de bénéficier de l'expertise d'un opérateur privé, lequel, en supportant le risque d'exploitation inhérent au principe de la délégation de service public, mobilisera tous les moyens nécessaires propres à garantir la qualité et la continuité du service public.

Le rapport joint à la présente note de synthèse présente les caractéristiques des prestations, objet de cette délégation et expose les différents modes de gestion envisageables.

Le contrat d'une durée estimée entre 10 et 15 ans en fonction de la nature des travaux entrant dans le périmètre de la délégation de service public, mettra à la charge du fermier :

- La réalisation et le financement des travaux de mise aux normes de la filtration pour un four et la réorganisation dans les surfaces existantes ;
- L'exploitation du crématorium, du jardin du souvenir et du columbarium aux risques et périls du délégataire ;
- Le renouvellement des biens de la délégation ;
- La consultation proposera en outre une option ayant pour objet la réalisation et le financement des travaux de rénovation et d'extension du crématorium avec un salon des retrouvailles et la création d'une seconde ligne de crémation. L'option sera levée avant la fin de la procédure de délégation en fonction des propositions des candidats et permettra d'affermir la durée du contrat.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé aux élus du Conseil communautaire du 26 mai 2016 :

- d'approuver le principe de l'exploitation du crématorium intercommunal d'Amilly-Montargis dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée estimée entre 10 et 15 ans ;
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion étant entendu qu'elles seront ultérieurement précisées dans le dossier de consultation et notamment le projet de contrat adressé aux candidats, et qu'il appartiendra au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public. »

Madame GABRIELLE a lu avec attention le rapport de l'AMO, et a l'impression que ce document a été établi non pas pour prendre une décision sur le mode de gestion du crématorium comme indiqué dans le préambule, mais en fait pour justifier une décision déjà prise, à savoir le renouvellement de la délégation de service public (DSP). Et de fait, ce rapport est lacunaire dans la comparaison des différentes solutions, aucune explication n'est apportée sur une éventuelle pondération des critères étudiés. Le rapport ne présente pas de scénarios financiers pour les autres solutions que la DSP, en particulier rien sur les implications, l'impact sur le coût pour l'usager de l'une ou l'autre solution.

Pourtant, il existe probablement en France des structures de même taille avec lesquelles des comparaisons auraient pu être effectuées et donner des idées d'impacts sur le coût pour l'usager. Il aurait été intéressant de savoir comment le coût des investissements nécessaires sur la ventilation et le deuxième four aurait pu être supporté ou non par une régie ou une société publique locale (SPL). Une phrase, page 5 du rapport, soulève une interrogation : « en l'espèce, la création d'une SPL avec une collectivité voisine de l'AME n'est pas envisagée ». Cette décision a été prise sans qu'aucun scénario n'ait été étudié. Or, le transfert de compétence à l'AME était justifié par le rayonnement départemental du crématorium.

Madame GABRIELLE ne comprend pas pourquoi la possibilité d'une SPL est éliminée d'office et n'est pas mieux étudiée. Cela aurait pu avoir du sens d'étudier une association avec les Communautés de communes du Pays Gâtinais, voire avec le Conseil départemental. Ce rapport est inquiétant pour ce qui pourrait être présenté sur le mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Pour l'instant, elle considère que le rapport n'apporte pas les éléments techniques pour trancher en faveur d'une solution plus favorable qu'une autre aux usagers de la collectivité et refuse de voter ce point.

Monsieur NOTTIN abonde dans ce sens. Le rapport dit une chose et son contraire. Il estime que le choix est fait de toute façon avant. Le rapport fait mention :

- Page 9, sur les risques de DSP, « perte de l'état réel de la connaissance du patrimoine »,

- Page 11 « la DSP peut conduire à une perte de lisibilité pour les usagers quant au rôle de la collectivité dans la gestion du service public ».
- Page 14, concernant le poids de la structure « la structure d'un grand opérateur national pèse de deux manières : par l'imputation des frais de siège, de la recherche et développement, et des charges fonctionnelles à différents niveaux de l'organisation, et deuxième point par la prise en compte de contraintes de rendement financier. » Or, les habitants de Montargis sont un peu échaudés par l'exemple de Dalkia : sur un million d'euros de factures totales pour les locataires, les frais de siège pour le groupe Dalkia s'élèvent à 216 000 €, c'est-à-dire près de 23 % du montant total des factures de chauffage et d'eau.

Il revient sur les propos de Madame GABRIELLE. Il aurait été pertinent de disposer d'une simulation financière, de chiffres. Quels seront les coûts financiers pour les frais de siège ? Ils pourraient être exponentiels ! Il pense qu'une délégation de service public génère un manque de transparence. Les collectivités ont souvent des difficultés à obtenir des réponses. Elles doivent insister. Et bien souvent, ces réponses se révèlent lacunaires. Les membres s'en rendent bien compte en Commission Consultative des Services Publics Locaux, comme dans le dernier rapport Calia sur l'eau. Les rapports d'activité sont souvent fondés sur les seuls éléments fournis par le prestataire.

Pourtant, une gestion en régie présente bien des avantages. L'AME a la taille critique suffisante. Le rapport en fait état :

- Page 9, « au regard de sa taille, l'AME aurait la capacité d'amortir les équipements nécessaires au service et d'organiser le travail d'une équipe en régie.
- Page 8, « certaines compétences sont déjà disponibles en interne ; il suffit de recruter deux personnes. »
- Page 9 « la régie permet de recourir à un prestataire privé pour une partie des opérations d'astreinte qui faciliterait la gestion des interventions en cas de crise. »
- Page 9 « la régie permet intrinsèquement le rôle d'exploitants une connaissance fine de l'état des ouvrages ».
- Page 11 « une bonne transparence de l'économie du service ».
- Enfin, toujours page 11 « la régie garantit a priori la transparence des conditions d'exercice du service public, à condition que la collectivité se donne les moyens du pilotage. Elle permet d'incarner le service public. » C'est quand même une notion importante.
- Page 17 et page 11 « aucun mode de gestion ne présente d'avantage économique définitif par rapport à un autre », « en tant qu'autorité organisatrice, la collectivité conserve en effet un rôle et un devoir de maîtrise et de contrôle de service public. » Le Président justifie le choix d'une délégation de service public par le fait qu'ainsi, c'est le prestataire qui assume les risques. Or, la collectivité conserve en tout état de cause ses devoirs de maîtrise et de contrôle du service public.

Considérant qu'il manque des éléments, des chiffres, Monsieur NOTTIN votera contre.

Monsieur DUPATY souligne qu'il s'agit d'une proposition. Il revient à la majorité de décider le mode de gestion par une délégation de service public, ou pas. Cette proposition fait suite à une étude qui a été effectuée par un cabinet spécialisé. Celui-ci a effectivement mis en avant les avantages et les inconvénients d'une gestion en régie, laquelle n'a pas été retenue. En effet, l'AME n'a pas les compétences techniques. De plus, une régie réclame une exigence toute particulière. Enfin, la délégation de service public exercée depuis 1989 a donné toute satisfaction aux personnes qui ont eu recours à ce service. Tout ne peut pas être remis en question par des prétextes politiques.

Monsieur DIGEON confirme que la situation est la même pour Dalkia à Montargis. La ville de Montargis est très contente du service rendu par Dalkia, de Keolis pour les services de transport, et d'une manière générale par le travail des délégataires. Monsieur NOTTIN est le pourfendeur de toutes les délégations de service public. Il ne voit pas les agents communaux se transformer en croque-mort, en gardiens d'égoûts ou de château d'eau. Les collectivités ont besoin des bénéficiaires de ces grandes sociétés nationales qui disposent d'expériences et qui apportent une sécurité dans le travail effectué. La population aurait de quoi dire si des amateurs étaient à la tête du système. Il estime que Monsieur NOTTIN voudrait un pays d'amateurs.

Monsieur NOTTIN ne veut pas un pays d'amateurs. D'autres collectivités, ailleurs, gèrent ces services et ces gestions publiques se passent très bien. Monsieur DIGEON pense que, dès que les services sont gérés de façon publique, les agents sont des amateurs et des incompetents. Celui-ci soutient des politiques qui ont sabré le service public. Les collectivités n'ont plus la connaissance. Ensuite, elles font appel à des cabinets pour des études. A titre d'exemple, l'étude pour le crématorium a coûté 175 000 €. Si l'AME disposait d'ingénieurs techniques compétents, ces études coûteraient bien moins chères. Monsieur DIGEON sous-entend que les agents publics sont des incompetents notoires. Les termes relevés par Monsieur NOTTIN sont mentionnés dans le rapport. Rien n'a été inventé. Le choix était plus ouvert que les élus de la majorité ne veulent le dire.

Monsieur DOOR indique que les 175 000 € serviront pour une auto surveillance de 15 ans. L'AME a besoin d'une surveillance externe d'un cabinet d'assistance. Un crématorium doit appliquer des règles sanitaires, hygiéniques que seuls des spécialistes connaissent. Les élus, ni les agents, de l'AME ne sont capables de faire ce genre de travail. C'est un travail délicat qui appelle à du respect.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN – Refus de prendre part au vote : Madame GABRIELLE).

Monsieur DOOR demande à Monsieur DUPATY de rapporter les questions Travaux dès maintenant car celui-ci sera amené à partir avant la fin de la séance.

TRAVAUX

28) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du carrefour des Bénédictines et des voies adjacentes sur la commune de Montargis

Monsieur DUPATY : « La Ville de MONTARGIS a décidé de réaliser des travaux d'aménagement du carrefour des Bénédictines, entre la Maison du Département et l'EHPAD Notre Foyer, dans le quartier de la Chaussée. Ces travaux concernent principalement les rues adjacentes : la rue Emile Decourt, la rue Henri Rouard, la rue Paul Doumer et la rue des Murs.

Les travaux de réaménagement sont entrepris par :

- la commune de Montargis pour les rues Henri Rouard et des Murs,
- l'AME pour les rues Emile Decourt et Paul Doumer, voies communautaires.

La Communauté d'Agglomération prend donc en charge, pour cette opération :

- Rue Emile Decourt : les travaux de réaménagement (reprise de chaussée, stationnement et trottoirs), la reprise de l'éclairage public et la création d'espaces verts
- Rue Paul Doumer : les travaux de réfection des trottoirs, la reprise de l'éclairage public, la réhabilitation du carrefour à feux et la création d'espaces verts.

En vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes sera constitué entre l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) et la commune de MONTARGIS.

Un marché unique sera créé en vue de la passation d'un marché de travaux correspondant à la réalisation des ouvrages décrits ci-dessus. Le coordonnateur de l'opération sera la commune de MONTARGIS qui aura pour rôle la gestion de la procédure de passation du marché, la signature du marché ainsi que sa transmission au contrôle de légalité et son exécution.

L'estimation totale des travaux est de **736 297,18 € HT**, soit **883 556,62 € TTC**.

L'AME versera à la commune de MONTARGIS un montant de **513 846 ,55 € HT**, soit **616 615,86 € TTC** comportant :

- **183 203,87 € HT**, soit **219 844,64 € TTC** pour la rue Emile Decourt,
- **330 642,68 € HT**, soit **396 771,22 € TTC** pour la rue Paul Doumer,

et représentant **69,8 %** du montant global des travaux.

La part de la commune de MONTARGIS s'élève à **196 090,63 € HT**, soit **235 308,76 € TTC**.

Par ailleurs, le Département du Loiret participe à hauteur de 26 360,00 € HT, soit 31 632,00 € TTC pour la chaussée de la rue Paul Doumer (RD 943).

Après réception définitive des travaux, la commune de MONTARGIS sera le seul interlocuteur durant l'année de parfait achèvement.

Il convient donc d'établir une convention en vue de la création d'un groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et la commune de MONTARGIS pour les travaux d'aménagement du carrefour des Bénédictines et des voies adjacentes.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

29) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie et de réseaux divers rue Gustave Nourry sur la commune de Chalette-sur-Loing

Monsieur DUPATY : « La Ville de CHALETTE-SUR-LOING souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la rue Gustave Nourry afin de redynamiser, sur le plan économique, le quartier de Vésines dans lequel elle est située.

En effet, cette rue constitue :

- d'une part, un axe commercial important de la commune,
- et d'autre part, le principal accès au Centre de recherche de l'entreprise HUTCHINSON.

Aussi, la rue Gustave Nourry étant une voie communautaire, un groupement de commandes doit être constitué entre l'Agglomération Montargoise (AME) et la commune de CHALETTE-SUR-LOING, en vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Un marché unique sera créé en vue de la passation d'un marché de travaux correspondant à la réalisation des ouvrages décrits ci-dessous. Le coordonnateur de l'opération sera la commune de CHALETTE-SUR-LOING qui aura pour rôle la gestion de la procédure de passation du marché, la signature du marché ainsi que sa transmission au contrôle de légalité et son exécution.

L'AME prend en charge :

- **Rue Gustave Nourry** :
 - le réaménagement des trottoirs et de la chaussée,
 - les travaux de modification du réseau d'eaux pluviales,
 - les travaux sur le réseau d'eaux usées,
 - la reprise du réseau d'eau potable,
 - la reprise de l'éclairage public,
 - la création du réseau pour la fibre.

La Ville de CHALETTE-SUR-LOING prend en charge :

- **Place de la Commune et rue Gustave Nourry** :
 - l'enfouissement des réseaux.
- **Place de la Commune** :
 - Réaménagement de la voirie.

L'estimation totale des travaux est de **263 398,50 € HT**, soit **316 078,20 € TTC**.

L'AME versera, en plusieurs fois, à la commune de CHALETTE-SUR-LOING un montant de **213 582,50 € HT** soit **256 299,00 € TTC**, représentant **81,1 %** du montant global des travaux, selon la décomposition suivante :

- Eau Potable et Eaux Usées : fin de travaux
- Voirie, Eclairage, Eaux Pluviales : 2017.

La part de la Commune de CHALETTE-SUR-LOING s'élève à **49 816,00 €** soit **59 779,20 € TTC**

Après réception définitive des travaux, la commune de CHALETTE-SUR-LOING sera le seul interlocuteur durant l'année de parfait achèvement.

Il convient donc d'établir une convention en vue de la création d'un groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et la commune de CHALETTE-SUR-LOING pour les travaux de voirie et de réseaux divers, rue Gustave Nourry.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

30) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable du pont des Vallées à Cepoy au pont de Bûges à Chalette-sur-Loing

Monsieur DUPATY : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) réalise, dans le cadre de l'aménagement d'une véloroute le long des canaux de Briare et du loing, des travaux sur les berges, propriété de Voies Navigables de France.

Un protocole d'accord pour la création et la gestion d'un itinéraire cyclable a été établi afin de mettre en superposition d'affectations une partie du Domaine Public Fluvial dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération. Ce protocole a été approuvé par le Conseil communautaire en sa séance du 28 novembre 2013. Le Domaine Public Fluvial concerné est situé entre le pont de la Sablonnière au PK 45.977 du canal de Briare sur le territoire de la commune de Conflans-sur-Loing et le pont des Vallées au PK 5.269 du Canal du Loing sur le territoire de la commune de Cepoy, soit environ sur une longueur de 16 km.

L'AME a réalisé une première tranche de travaux d'aménagement de la véloroute. Le tronçon de linéaire cyclable concerné va du Pont des Vallées à Cepoy au Pont de Bûges à Chalette-sur-

Loing, soit un linéaire total de 5 269 mètres (du PK 5,269 au PK 0,00 du canal du Loing). Les communes concernées par ce linéaire sont Cepoy, Corquilleroy et Châlette-sur-Loing.

Il convient donc d'établir une convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la gestion de ce tronçon d'itinéraire cyclable.

Cette convention définit les sections aménagées, les emprises concernées et les aires de stationnement et de pique-nique sur le tronçon entre le Pont des Vallées et le Pont de Bûges, dont l'AME a l'affectation et l'entretien. Cette convention expire au 31 août 2031.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable du pont des Vallées à Cepoy au pont de Bûges à Châlette-sur-Loing. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

AFFAIRES GENERALES

31) Approbation du plan de formation de l'AME 2016-2018

Monsieur DOOR : « Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'AME. C'est un des outils de gestion qui permet, notamment, à une collectivité territoriale de faire face à un environnement socio-économique en perpétuelle évolution.

De manière complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, le plan de formation permet d'acquérir, de maintenir et de développer des compétences nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

La formation étant un levier pour le développement de compétences, le plan de formation s'avère un outil stratégique pour décrire des objectifs à atteindre, les actions à mettre en œuvre, la planification de celles-ci année après année. Il permet de :

- Disposer en permanence des compétences nécessaires à la réalisation de ses missions et différents projets ceci, afin d'adapter et améliorer le service public en prenant en compte les différentes évolutions qui ont une influence sur les missions et activités des agents ;
- Rendre plus efficace les différentes actions de formation en les programmant et en établissant des priorités entre elles ;

Le plan de formation contribue également à rendre plus lisible l'engagement, tant sur le plan financier qu'en termes de moyens, de l'AME dans le domaine de la formation et permet de faciliter la prise de décision lors de la prise en compte des demandes de formation.

Il convient de préciser qu'une réelle maîtrise et un cadrage financier dans l'élaboration et le suivi du plan de formation doit répondre à plusieurs impératifs, tant pour l'AME que ses agents, à savoir :

- L'équité de traitement et de fonctionnement,
- La mutualisation des moyens, en lien avec les objectifs et/ou les missions des agents,
- La nécessaire maîtrise des coûts et des dépenses en s'appuyant sur un règlement de formation.

La méthodologie retenue a consisté à recentrer les demandes individuelles mais aussi collectives sur les grandes thématiques que souhaite décliner l'AME auprès de ses agents.

Le Service des Ressources Humaines pilote le déploiement du plan de formation grâce à l'appui des Chefs de Service, qui recensent les besoins de leur service et ceux de leurs agents en fonction des priorités qu'ils définissent en amont, lors des entretiens professionnels.

L'actualisation de la fiche de poste fait apparaître clairement le champ des missions confiées à l'agent, et les compétences requises pour occuper l'emploi. Ce travail permet ainsi de mesurer les besoins de formation, afin que les actions à réaliser soient en adéquation avec le profil attendu pour le poste.

Compte tenu de ce qui précède, je propose à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de formation triennal, au regard des orientations prioritaires définies par les Elus et la Direction Générale, qui intègre le DIF et le règlement ;
- De m'autoriser à mettre en œuvre toute procédure liée à la bonne réalisation de ce plan de formation, en fonction des priorités identifiées, ainsi que tout acte nécessaire au bon fonctionnement du droit individuel à la formation. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

32) Extension de la police intercommunale au 1er janvier 2016 – Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel avec les communes concernées

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 15-220 du 17 septembre 2015, le Conseil communautaire de l'AME a autorisé la signature de la convention de mise à disposition du personnel avec les communes concernées dans le cadre de l'extension de la police intercommunale mutualisée sur les communes de Cepoy, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre et Vimory.

Monsieur DUPATY quitte la séance à 19 heures 01.

Les deux recrutements supplémentaires prévus pour l'extension de la police intercommunale n'étant effectifs qu'au 1^{er} avril 2016, pour la seule année 2016 les montants de rétrocession des communes sont proratisés et fixés ainsi :

	Montant Convention	Participation des membres du 01/01/2016 au 31/03/2016	Participation des membres du 01/04/2016 au 31/12/2016	Total des participations 2016
CEPOY	26 146,00 €	7 363,45 €	19 609,50 €	26 972,95 €
CONFLANS-SUR-LOING	4 140,00 €		3 105,00 €	3 105,00 €
CORQUILLEROY	30 275,00 €	8 526,42 €	22 706,25 €	31 232,67 €
LOMBREUIL	3 407,00 €		2 555,25 €	2 555,25 €
MORMANT-SUR-VERNISSON	1 240,00 €		930,00 €	930,00 €
PANNES	38 933,00 €	10 964,71 €	29 199,75 €	40 164,46 €
PAUCOURT	10 102,00 €	2 845,18 €	7 576,50 €	10 421,68 €
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	13 240,00 €		9 930,00 €	9 930,00 €
SOLTERRE	5 520,00 €		4 140,00 €	4 140,00 €
VIMORY	12 873,00 €		9 654,75 €	9 654,75 €
TOTAL	145 876,00 €	29 699,76 €	109 407,00 €	139 106,76 €

Pour 2017 et 2018, les montants des participations sont ceux indiqués dans la convention approuvée lors du Conseil communautaire du 17 septembre 2015.

A ce titre, je vous propose un avenant n° 1 à la convention pour prendre en compte les recrutements au 1^{er} avril 2016. Je vous rappelle que la durée de mise à disposition est fixée du 01/01/2016 au 31/12/2018. Les charges de fonctionnement sont calculées sur la base de la population communale.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer cet avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel avec les communes concernées. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, CLEMENT, RAMBAUD avec pouvoir de Madame BERTHELIER, HEUGUES, NOTTIN).

33) Autorisation à Monsieur le Président de signer un avenant n° 1 à la convention d'utilisation et de partage pour l'accès à la fibre optique entre l'AME et le SMIRTOM

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 13-184 du 27 juin 2013, le Conseil communautaire de l'AME a approuvé la signature d'une convention de partage pour l'accès à la fibre optique entre l'AME et le SMIRTOM.

Cette convention avait pour but de mettre en place une liaison réseau pour l'utilisation du logiciel « CIRIL » entre l'AME et le SMIRTOM dans le cadre de la gestion du personnel et de la comptabilité.

Depuis le 1^{er} mai 2015, tous les services concernant le SMIRTOM et arrivant précédemment sur une fibre à la Pépinière d'entreprises sont désormais distribués et dimensionnés à partir de plusieurs liens, dont une fibre optique arrivant à l'Hôtel communautaire. Ces services transitent ensuite par un lien hertzien mis en place par l'AME jusqu'à la Pépinière et empruntent en final la fibre optique déployée en 2013, entre la Pépinière et le SMIRTOM.

Ces nouvelles dispositions entraînent une diminution du coût mensuel versé à l'opérateur qui s'élève désormais à 370,78 € HT au lieu de 406,86 € HT.

Dans ce cadre, l'AME et le SMIRTOM doivent établir un avenant à la convention du 27 juin 2013 pour prendre en compte ces modifications techniques et financières.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver cet avenant n° 1 et de m'autoriser à le signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

RENOUVELLEMENT URBAIN DU PLATEAU

34) Attribution d'une subvention à l'association « Point Information Médiation Multi-Services » (PIMMS) et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « L'Espace Multi-Services de l'AME situé sur le quartier du Plateau a ouvert le 1^{er} juillet 2014 pour accueillir 7 structures permanentes ou non, avec des locaux dédiés : la Protection Maternelle et Infantile, le Centre de Planification et d'Education Familiale, la halte-garderie, le siège social de l'Association Montargoise d'Animation (AMA), le PIMMS, le CIDFF et l'Association Intermédiaire « Solidarité Emploi Gâtinais ».

L'objet du Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS) est de faciliter l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux, créer des emplois et favoriser l'intégration professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

L'AME est membre fondateur de l'association avec de nombreux partenaires, entreprises de service public marchands ou non (SNCF, AMELYS, EDF, ERDF, la Poste, ENGIE, Suez Environnement, les Mairies de Châlette-sur-Loing et Montargis, LOGEMLOIRET, VALLOGIS...). En 2015, en raison des besoins des usagers, le PIMMS a signé des conventions de partenariat avec la CAF du Loiret et Pôle Emploi.

Les agents médiateurs du PIMMS assurent l'accueil et l'orientation des usagers dans l'Espace Multi-Services pour le compte de l'AME. En 2015, les agents médiateurs ont accompagné dans les locaux du PIMMS, 2 740 usagers et traités 8 786 motifs d'accueil.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de **28 000 €** à l'Association PIMMS pour 2016 déjà inscrite au budget prévisionnel 2016 et de m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Monsieur DOOR ne prend pas part au vote).

35) Projet ANRU du Plateau – Subvention pour la résidentialisation de l'immeuble STEPHANIE à MONTARGIS – Montant de la participation de l'AME et modalités de versement

Monsieur DOOR : « Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Plateau et du CRST, l'AME s'est engagée à participer au financement des projets de résidentialisation inscrits dans la programmation ANRU à hauteur de 5 % du coût TTC de la dépense éligible.

LOGEMLOIRET nous sollicite pour l'opération suivante :

Nom de l'opération	Commune	Coût total TTC	Participation AME
Immeuble Stéphanie	Montargis	294 481 €	14 724 €

Le versement de cette participation s'effectue en 2 fois, de la façon suivante :

- 1^{er} acompte de 30 % de la subvention sur présentation d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service ou commandes signées),
- Solde après achèvement des travaux sur présentation d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiement et visé du Directeur Général.

Il convient donc de valider le principe de cette participation, et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à son versement selon les modalités définies ci-dessus. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

CULTURE

36) Pôle Spectacle vivant : Actualisation partielle des tarifs de la saison "SORTIR 2016/2017"

Madame ABSOLU : « Le Pôle Spectacle Vivant a l'opportunité d'accueillir un concert de l'Orchestre de chambre de Paris en partenariat avec les Concerts de Poche le 17 septembre 2016.

Les Concerts de Poche est une association d'intérêt général qui développe un programme d'action culturelle pour permettre la découverte de la musique classique et propose des spectacles de qualité à des tarifs négociés afin de permettre au public de découvrir la musique classique grâce à des prix d'entrée attractifs.

Cette date arrivant très tôt dans la saison, il convient de mettre en place une période de prévente du 1^{er} juin au 6 septembre, l'ouverture officielle étant prévue au 7 septembre.

Dans le cadre de la saison culturelle intitulée "SORTIR 2016/2017" et afin de permettre une prévente exceptionnelle sur ce concert, il est proposé, une actualisation partielle des tarifs. En effet, l'ensemble de la tarification actualisée pour la saison 2016/2017 sera proposée aux élus en juin, cette actualisation partielle permet ainsi au Pôle Spectacle Vivant une prévente dès le 1^{er} juin.

Aussi, en accord avec les conditions des Concerts de Poche, le tarif appliqué sera de 5 € en tarif réduit et pour tous durant le mois de juin afin de motiver l'achat à l'occasion du "mois de la musique" mis en place par la médiathèque. Hors cette période, le tarif plein sera de 10 €. Ce tarif rentre dans la démarche déjà initié par le Pôle Spectacle Vivant afin d'inciter à la découverte et répondre aux exigences du Projet Culturel en vigueur.

Je vous propose de bien vouloir approuver ce tarif pour permettre la prévente de ce spectacle. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

37) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association « Le Théâtre du Masque d'Or »

Madame ABSOLU : « L'association « Le Théâtre du Masque d'Or » propose chaque année un spectacle sur la période estivale pour lequel l'AME est partenaire financier et opérationnel. Le Théâtre du Masque d'Or a choisi pour cette année, de proposer le spectacle « Casimir et Caroline » ; l'AME a réitéré son soutien afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

La présente convention précise les modalités de partenariat et de mandatement concernant la billetterie en prévente assurée sur les points de vente de l'AME. Celle-ci sera supervisée par le régisseur de la régie de recettes et d'avances du service programmation des spectacles de l'AME dans le cadre d'un suivi extracomptable et d'une décision du Président permettant l'encaissement de recettes pour un tiers.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce mandatement de la part du Théâtre du Masque d'Or pour la vente de billetterie et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

38) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair

Madame ABSOLU : « Depuis une dizaine d'années, la ville de Montargis et l'Agglomération Montargoise soutiennent l'association Musikair dans l'organisation de son Festival de début d'été.

L'association renouvelle l'organisation d'un événement mais selon une formule nouvelle, plus conviviale. En effet, l'événement aura lieu les 24 et 25 juin prochains au Vélodrome sous chapiteau avec une entrée au tarif revu à la baisse de 5 euros.

L'AME réitère son soutien afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

La présente convention précise les modalités de partenariat et de mandatement concernant la billetterie en prévente assurée sur les points de vente de l'AME. Celle-ci sera supervisée par le

régisseur de la régie de recettes et d'avances du service programmation des spectacles de l'AME dans le cadre d'un suivi extracomptable et d'une décision du Président permettant l'encaissement de recettes pour un tiers.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce mandatement de la part de Musikair pour la vente de billetterie et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

39) Programmation des spectacles : Attribution d'une subvention à l'association Label Tresp dans le cadre de la politique culturelle communautaire

Madame ABSOLU : « La Commission des Affaires Culturelles a reçu l'association LABEL TREMP qui développe un projet innovant et volontarisme en faveur de la pratique et de la diffusion musicale.

En effet, par la promotion de groupes musicaux régionaux et l'organisation de tremplins, l'association LABEL TREMP participe activement au rayonnement et au dynamisme artistique du territoire.

La Commission des Affaires Culturelles a retenu le projet de l'association LABEL TREMP car il contribue au projet culturel de l'AME.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de **1 500 €** qui leur permettra de développer son activité et notamment d'accompagner plus fortement les artistes dans leur professionnalisation et leur promotion. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

40) Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association « la Brigade verte » et de signer la convention afférente

Madame ABSOLU : « L'association « La brigade verte » a pour missions d'informer et de sensibiliser les promeneurs et autres publics au respect de l'environnement, de la forêt et des plans d'eau, dans la forêt domaniale de Montargis.

L'association, composée d'une équipe cavalière et d'une équipe cycliste, intervient lors de manifestations d'envergure identifiées (randonnées organisées par l'association « les roues dans l'AME », les Virades de l'espoir en septembre, la Paucourtoise en octobre, la Transgâtinaise en octobre, la Montargoise en novembre).

Pour le budget primitif général 2016, est inscrit un crédit de 8 000 € pour cette opération.

Je vous propose d'approuver le partenariat avec l'association « La brigade verte », lui attribuer une subvention de **8 000 €** et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs afférente à l'exercice 2016. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

41) Autorisation à Monsieur le Président à organiser toutes les actions de recherches de fonds privés en faveur de la mise en valeur et du développement du musée Girodet, de ses collections et de ses activités et à recevoir des dons en numéraire ou en nature (biens, produits, moyens en personnel, services ou compétences) provenant d'opérations de mécénat

Madame ABSOLU : « L'AME a pour compétence d'assurer la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur des biens mobiliers et immobiliers du musée Girodet et de ses collections. Des opérations de mécénat ont été mises en place par les services du Musée, les versements en numéraire et dons en nature ou en compétences qui en découlent ont pour but de soutenir une œuvre d'intérêt général.

Il convient d'étendre les actions de mécénat à toutes les actions de recherche de fonds privés. L'AME est éligible au mécénat en numéraire et en nature ouvrant droit à un avantage fiscal pour le donateur.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à organiser toutes les actions de recherches de fonds privés en faveur de la mise en valeur et du développement du musée Girodet, de ses collections et de ses activités et à recevoir des dons en numéraire ou en nature (biens, moyens en personnel, services ou compétences) provenant des opérations de mécénat mises en place. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

42) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association AGAFOR et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Le Contrat de Ville de l'Agglomération Montargoise a été signé le 17 décembre 2015. Les partenaires s'engagent à développer, sur les quatre quartiers prioritaires situés sur les communes de Montargis et de Chalette-sur-Loing, des actions sur les thématiques « Cohésion Sociale », « Développement Economique et Emploi » et « Cadre de vie et renouvellement urbain ». Ce contrat a pour objectif de favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même commune.

Le Comité de Pilotage a validé le 07 avril dernier, la programmation 2016 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe à répartir soit 257 000 € notifiée par le Monsieur Préfet du Loiret au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association AGAFOR intitulée « *Redonner du sens à 3 mots : Liberté, Egalité, Fraternité* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 2 500 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 2 500 €.

Il s'agit d'accompagner des personnes sorties des cursus scolaires afin de leur redonner du sens aux mots : liberté, égalité, fraternité, en partenariat avec l'AGAFOR et la médiathèque de Chalette-sur-Loing.

Plusieurs thématiques seront abordées dont l'égalité hommes/femmes, l'équité, la mixité, la laïcité. La déclaration des droits de l'homme de 1789 sera utilisée comme support pédagogique. L'AGAFOR apportera un éclairage législatif sur les droits et les devoirs de chaque citoyen.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **2 500 €** à l'association AGAFOR et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

- 43) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association MILLE SOURIRES (projet « Fête de la Chaussée ») et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association Mille Sourires intitulée « *Fête de la Chaussée* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 2 750 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 900 €.

Le projet consiste à favoriser le lien social sur le quartier de la Chaussée. Cet événement aura lieu sur le parvis du Centre Commercial de la Chaussée où diverses animations sont mises en place (danse, jeux de bois pour les enfants, découverte des pays etc..) en partenariat avec la Ville de Montargis.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **900 €** à l'association MILLE SOURIRES et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

- 44) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association MILLE SOURIRES (projet « Jardin partagé ») et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association Mille Sourires intitulée « *Jardin Partagé* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 2 500 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 1 100 €.

Afin de rompre l'isolement et le repli communautaire des familles habitant dans la Résidence Coallia, l'association propose de mettre en place un jardin partagé au sein de la résidence COALLIA qui leur permettra de s'approprier les espaces communs dans le respect de la propreté.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **1 100 €** à l'association MILLE SOURIRES et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

- 45) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à la Mission locale (projet « De l'idée au projet - Bouge ton quartier ») et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action

de la Mission Locale intitulée «*De l'idée au projet – bouge ton quartier* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 6 700 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 6 700 €.

Le projet permet à des jeunes dits "éloignés" de valoriser leurs talents et de construire un projet commun citoyen. Il s'agit de faire découvrir progressivement le monde de l'entreprise, les associations et les institutions présentes sur le territoire du Montargois.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **6 700 €** à la Mission locale et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Madame BUTOR ne prend pas part au vote).

46) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à la Mission locale (projet « En route vers l'emploi ») et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de la Mission Locale intitulée «*En route vers l'emploi* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 5 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 5 000 €.

Le projet permet à chaque jeune ayant participé à l'action "de l'idée au projet" de bénéficier d'un diagnostic personnel visant à définir son projet personnel, d'un accompagnement approfondi sur une période de 6 mois et d'une bourse visant à favoriser son insertion professionnelle.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **5 000 €** à la Mission locale et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Madame BUTOR ne prend pas part au vote).

47) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Boutique de gestion du Loiret et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association BGE du Loiret intitulée «*Citéslab sur Montargis* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 15 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 15 000 €.

Il s'agit de favoriser la création d'activités pour les publics issus des quartiers prioritaires, afin de développer leur esprit entrepreneurial et de les accompagner dans la construction de leur parcours professionnel.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **15 000 €** à l'association BGE et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

48) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Bernard Outillage Mécanique et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association Bernard Outillage Mécanique intitulée « *Garage associatif participatif solidaire du Montargois* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 1 800 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 1 800 €.

Le projet consiste à proposer à des personnes issues des quartiers prioritaires de l'AME en emploi ou à la recherche d'emploi, un service de remise en état et/ou de réparation de véhicule afin de leur permettre de rouler en toute sécurité et de conserver leur mobilité.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **1 800 €** à l'association Bernard Outillage Mécanique et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

49) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association APAGEH et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association APAGEH intitulée « *AME Environnement* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 25 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 25 000 €.

Il s'agit d'un chantier d'entretien de l'environnement ou écojardin potager bio pour 16 personnes embauchées sous contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) de 6 mois renouvelables 2 fois. Une formation sur les savoirs de base et une préparation à des formations qualifiantes sont dispensées ainsi qu'un accompagnement vers l'emploi.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **25 000 €** à l'association APAGEH et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Monsieur NOTTIN demande pourquoi les recrutements ne se font qu'en contrat à durée déterminée, de 6 mois renouvelables 2 fois. D'autre part, un bilan d'accompagnement vers l'emploi est-il établi ?

Madame BUTOR informe qu'un CDDI est un contrat spécifique d'insertion. L'association ne recrute pas de personnes à long terme en emploi aidé. Son rôle consiste en un accompagnement vers l'emploi. Le contrat initial ne peut pas être un contrat à durée indéterminée. C'est l'objectif

de l'association. Il s'agit d'un passage, d'un tremplin vers l'emploi. Un bilan est établi plusieurs fois par an. L'association est contrôlée, et c'est bien normal.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

50) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association CARIDAD et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association CARIDAD intitulée « *Actions culturelles et citoyenneté* » à travers un projet musical en direction des jeunes. Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 6 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 4 000 €.

Afin de proposer aux jeunes musiciens les informations nécessaires à la bonne gestion d'un projet musical, CARIDAD souhaite mettre en place une série de rencontres et d'ateliers autour de la connaissance du secteur musical.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **4 000 €** à l'association CARIDAD et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

51) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association CDAD et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association CDAD (Conseil départemental de l'accès aux droits) du Loiret intitulée « *Information juridique en droit du travail et lutte contre l'illétrisme* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 2 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 2 000 €.

Le projet consiste à réaliser des entretiens individuels permettant à des salariés, des demandeurs d'emploi d'obtenir des informations sur le maintien ou le retour à l'emploi. L'action se déroule par visioconférence via la Maison de Justice et du Droit d'Orléans (3 fois par semaine) et par le biais de la borne installée à l'EMA.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **2 000 €** à l'association CDAD et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

52) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association CIDFF et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action

de l'Association CIDFF intitulée « *Permanences juridiques dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville de l'AME* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 5 300 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 5 300 €.

Le projet consiste à maintenir les permanences juridiques de proximité à Montargis (EMA) et à Châlette-sur-Loing afin de permettre à toutes femmes issues des quartiers prioritaires de bénéficier d'un accès facilité à l'information, spécifiquement sur des questions liées au droit de la famille.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **5 300 €** à l'association CIDFF et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

53) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au collègue Paul Eluard et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action du Collège Paul Eluard intitulée « *Alphabétisation* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 1 500 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 1 500 €.

Il s'agit de cours d'alphabétisation à destination des parents afin de favoriser leur compréhension de la langue française et ainsi de leur inculquer les valeurs de la République, le fonctionnement de l'école et la laïcité.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **1 500 €** au collègue Paul Eluard et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

54) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à la Croix Rouge Française et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de la Croix Rouge Française intitulée « *Carré Rouge-Vestiboutique* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 3 500 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 3 500 €.

L'action permet à deux personnes actuellement en contrat aidé de reprendre une activité professionnelle adaptée au regard de leur situation. Travail de reprise de confiance et un accompagnement social sont effectués pour travailler sur les problématiques familiales, Les freins à l'emploi pour aborder ensuite leur accès à un emploi pérenne.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **3 500 €** à la Croix rouge française et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

55) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à la Mairie de Châlette-sur-Loing et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de la Mairie de Châlette sur Loing intitulée « *Les potagers du quartier* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 10 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 3 000 €.

Le projet consiste à créer des jardins potagers sur les quartiers du Plateau, de Vésines (La Folie), et le Bourg (Gué aux Biches), afin de favoriser le lien social et d'occuper les espaces délaissés.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **3 000 €** à la Mairie de Châlette-sur-Loing et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Monsieur DEMAUMONT ne prend pas part au vote).

56) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association FAP et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association FAP intitulée « *Chantier d'insertion ICARE* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 20 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 20 000 €.

Le projet consiste à proposer une insertion sociale et professionnelle à des personnes en difficultés d'intégration, dans une logique de développement durable.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **20 000 €** à l'association FAP et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

57) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association IMANIS INSERTION et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association IMANIS INSERTION intitulée « *Boutique et Partage* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 10 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 10 000 €.

Le projet consiste à recruter en contrat unique d'insertion 3 femmes issues des quartiers prioritaires pour une durée de 12 mois (20 heures par semaine), en qualité d'hôtes d'accueil et d'agents polyvalents dans une boutique de vêtements à petits prix. Actions d'accompagnement dans leur parcours d'insertion vers un emploi stable et durable.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **10 000 €** à l'association IMANIS INSERTION et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

58) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association NON-VIOLENCE ACTUALITE et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association Non-Violence Actualité intitulée « *Vivre ensemble et coopérer* ». Le financement de l'action prévoit l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 1 000 €.

Le projet consiste à sensibiliser les élèves de 6e du Collège P. Eluard à la question du mieux vivre ensemble et aux compétences relationnelles afin de prévenir et de réduire le harcèlement scolaire.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **1 000 €** à l'association Non-violence Actualité et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

59) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'USM boxe anglaise et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association USM Boxe Anglaise intitulée « *Accès à la pratique de la boxe éducative en luttant contre les inégalités en matière de sport* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à hauteur de 3 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 3 000 €.

Le projet consiste à faire découvrir la boxe anglaise sous forme de stage en partie gratuit à des jeunes sous forme de jeux pédagogiques qui seront présents dans les 4 quartiers prioritaires en impliquant les parents.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **3 000 €** à l'USM boxe anglaise et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Monsieur GODEY ne prend pas part au vote).

60) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association Scouts et guides de France et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l’action de l’Association Scouts et Guides de France intitulée « *Création d’un groupe d’animation pour les enfants sur le quartier du Plateau* ». Le financement de l’action prévoit outre l’intervention du Commissariat Général à l’Egalité des Territoires à hauteur de 1 000 €, l’affectation de crédits de l’A.M.E. pour un montant de 1 000 €.

L’objectif est d’assurer des animations de scoutismes pour les enfants du quartier du Plateau, Scouts et Guides de France, souhaite former 4 jeunes adultes issus du quartier aux animations de scoutisme sur une semaine.

L’imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l’attribution d’une subvention de **1 000 €** à l’association Scouts et guides de France et m’autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l’**UNANIMITE**.

61) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’association TIVOLIO THEATRE et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l’action de l’Association TIVOLIO Théâtre intitulée « *Mémoire en paroles et en chansons* ». Le financement de l’action prévoit outre l’intervention du Commissariat Général à l’Egalité des Territoires à hauteur de 5 000 €, l’affectation de crédits de l’A.M.E. pour un montant de 5 000 €.

Il s’agit de créer des actions culturelles lors de rencontres avec les différentes amicales d’habitants et les jeunes des collèges et lycées, afin de collecter la chanson populaire de diverses origines.

L’imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l’attribution d’une subvention de **5 000 €** à l’association TIVOLIO THEATRE et m’autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l’**UNANIMITE**.

62) Contrat de ville : Programmation 2016 – Autorisation à Monsieur le Président d’attribuer une subvention à l’USM football et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 7/04/16 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l’action de l’Association USM Football intitulée « *Aide à la scolarité des jeunes licenciés du Club* ». Le financement de l’action prévoit outre l’intervention du Commissariat Général à l’Egalité des Territoires à hauteur de 5 150 €, l’affectation de crédits de l’A.M.E. pour un montant de 5 150 €.

Il s’agit d’apporter une aide aux devoirs aux jeunes licenciés en difficulté scolaire majoritairement issus des quartiers prioritaires et de faciliter le dialogue entre le corps enseignant, les parents, les directeurs d’établissements et le club.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de **5 150 €** à l'USM football et m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

SPORTS

63) Adhésion de l'AME à l'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT)

Monsieur SUPPLISSON : « Dans un contexte de transformation où le mouvement sportif accélère sa mutation vers un nouveau modèle économique et de gouvernance, les collectivités locales se doivent de partager leurs expériences, mutualiser leurs connaissances et agir ensemble pour peser sur les décisions relatives au développement du sport au côté du mouvement sportif, de l'État et des autres collectivités territoriales.

C'est en cela que le réseau de l'ANDES constitue un formidable outil au service des collectivités locales, surtout pour les communes ne disposant pas de service des sports. Le montant annuel des cotisations fixé pour notre EPCI est le suivant : 2 460 € avec une remise sur la somme globale de 30 %, soit **1 722 € TTC**.

Dans un objectif avoué de mutualisation, je vous propose d'autoriser l'adhésion de l'AME à l'ANDES afin que chaque commune-membre puisse bénéficier des conseils de son réseau. Il convient également de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES. »

Monsieur DOOR propose la candidature de Monsieur RAMBAUD afin de représenter l'AME auprès de l'ANDES.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

64) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du Vélodrome de la Forêt avec l'association MUSIK'AIR

Monsieur SUPPLISSON : « La Présidente de l'association « MUSIK'AIR », organisatrice du Festival du même nom, a sollicité la Communauté d'agglomération pour l'associer à l'organisation du Festival « MUSIK'AIR 2016 » qui aura lieu les 24 et 25 juin 2016.

Considérant la nécessité de finaliser ce partenariat par la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les obligations de chacune des deux parties en matière de prestations, d'animation, de responsabilités et d'assurances, de communication et enfin de relations publiques, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'occupation temporaire du Vélodrome. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

AFFAIRES ECONOMIQUES

65) Clôture du dossier FISAC et versement aux communes de leur quote-part de subventions

Monsieur HAGHEBAERT : « En mai 2010, le Conseil communautaire, par la délibération n° 10-88, engageait une opération FISAC (Fonds d'Intervention pour le Service, l'Artisanat et le Commerce) sur les communes de Chalette-sur-Loing, Amilly, Cepoy et Villemandeur.

Ce dossier s'est traduit par la participation à la modernisation de l'appareil commercial des commerçants des centres bourg (demandes individuelles traitées au cas par cas) et des opérations d'urbanisme sur les différentes communes concernées par ce dossier. Le troisième volet, relatif à la mise en place d'animations commerciales innovantes par les unions commerciales présentes sur le territoire des communes participantes, n'a pas été effectif et le dossier FISAC s'est éteint.

Pour clôturer cette opération, il convient désormais que l'AME verse les quotes-parts de subvention revenant aux différentes communes ayant mené des projets d'aménagement :

- Amilly : **6.052,59 €** (aménagement d'un parking)
- Cepoy : **6.509,00 €** (aménagement de la place du marché, de la place Saint Loup, entre la Place Saint-Loup et le quai des Pêcheurs et des quais du Port, de Montennon et de Vaussel).
- Chalette : **39.717,42 €** (aménagement du marché, place Lavoisier)

L'AME a reçu de l'Etat (DIRECCTE) un acompte de subventions, en 2012, puis le solde en fin d'année 2015. Le budget 2016 de l'AME dispose d'une ligne de 52.500 € à la fonction 9290 article 6188 pour permettre le versement aux communes des financements FISAC obtenus.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'autoriser les versements à

- Amilly : 6.052,59 €
- Cepoy : 6.509,00 €
- Chalette : 39.717,42 €

au titre du solde du dossier FISAC.».

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

URBANISME

66) Commune d'Amilly – « Clos des Petits Louis » - Versement de l'indemnité d'éviction à l'exploitant agricole

Monsieur LELIEVRE : « Pour mémoire, la propriété des parcelles ZI n° 319 (3 980 m²), ZB n° 97 (6 684 m²), ZB n° 94 et 96 (1 149 m² = 546 + 603) sises « Clos des Petits Louis » à Amilly a été transférée au profit de l'AME par la publication et l'enregistrement des ordonnances d'expropriation du Juge de l'Expropriation au Tribunal de Grande Instance d'Orléans, des 18 juillet et 11 décembre 2014 (notifiées aux consorts RAIN). Toutefois, la jouissance du bien n'interviendra qu'un mois après le paiement des indemnités qui a eu lieu le 7 avril 2016 par Madame le Comptable public pour la somme de 298 815 €, et reçu en l'étude le 11 avril 2016.

De plus, les ordonnances ont éteint tous les droits réels personnels existants sur les immeubles expropriés, cela signifie donc que les baux existants sont résolus également à la date du prononcé de l'ordonnance. Le locataire – quel que soit le type de bail – doit verser une indemnité d'occupation à l'exproprié, les consorts RAIN, jusqu'à son départ effectif. En contrepartie, l'expropriant, c'est-à-dire l'AME, doit l'indemniser.

C'est pourquoi il a été proposé la somme de 9 633 € (montant préconisé par les services de France Domaine) à Monsieur DUBOIS, exploitant, qui accepte. »



Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

67) Commune d'Amilly – « La Tuilerie » - Droit de Priorité - Rétrocession

Monsieur LELIEVRE : « Par courrier rectificatif du 25 mars 2016 (un 1^{er} adressé par erreur en décembre 2015 au maire d'Amilly), l'Etat informe de son intention de céder la parcelle BM n° 627 sise sur un ancien site de la Défense au lieudit « La Tuilerie » à Amilly, pour une superficie de 11 502 m². Cet immeuble consiste en un terrain non bâti situé le long du canal, en nature de sol, classé pour moitié en zone UMB et pour l'autre moitié en zone N, avec une partie située en espace boisé classé.

Cette cession est envisagée conformément aux articles L240-1 à L240-3 du code l'urbanisme, c'est-à-dire dans le cadre du droit de priorité, dont le titulaire est l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (celui-ci qui est titulaire du Droit de Préemption Urbain l'est également du droit de priorité). L'AME a donc 2 mois, à réception de la notification le 30 mars 2016, pour faire connaître son intention. La valeur domaniale du bien est fixée à 180 000 € hors taxes et droits.

Toutefois, l'acte de cession comportera une clause dite de complément de prix, destinée à préserver l'Etat des éventuelles plus-values, en cas de mutation dudit bien dans son état initial, dans les 3 années de la signature de l'acte authentique. Ce complément sera égal à 30% de la plus-value réalisée.

Pour information :

- cette parcelle a fait l'objet de travaux de dépollution mis en œuvre par le Ministère de la Défense. A ce jour et au vu des informations communiquées par ce ministère à France Domaine, les travaux de dépollution pyrotechnique et industrielle entrepris sont terminés ;
- un crédit budgétaire de 200 000 € a été voté sur la ligne « DPU réserves foncières ».

Dès la connaissance de cette intention de cession, soit dès fin 2015/début 2016, Monsieur le Maire d'Amilly a pris contact avec LogemLoiret afin que soit étudiée l'opportunité de réaliser un programme de logements dans le cadre de l'accession à la propriété.

Par courrier du 17 mars 2016, le Directeur Général de LogemLoiret a confirmé son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle en vue d'y réaliser de type de projet.

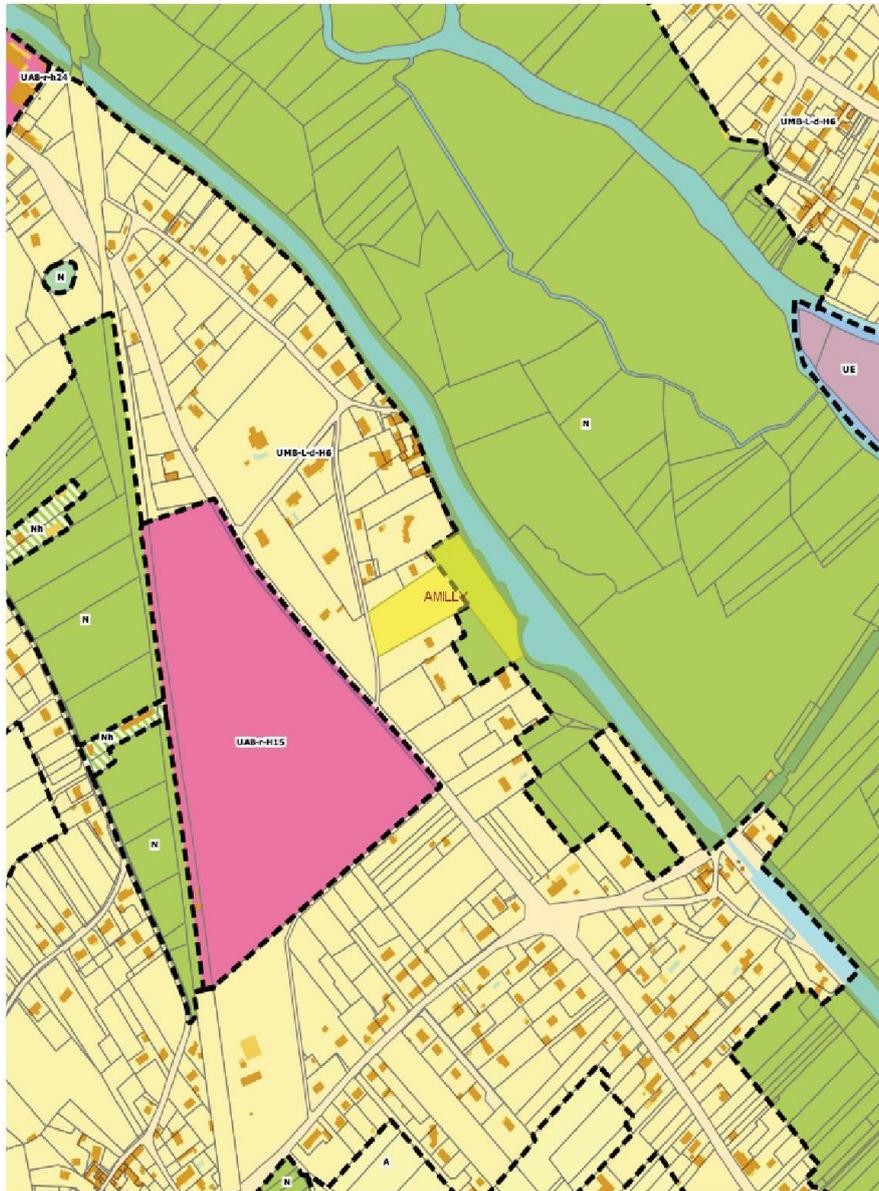
Toutefois, la délégation du droit de priorité à LogemLoiret n'est pas envisageable car cette parcelle n'entre pas dans le cadre de la mobilisation du foncier public en faveur du logement.

L'AME peut donc seule exercer ce droit de priorité, puis rétrocéder ledit bien à LogemLoiret, qui, par courrier du 2 mai courant, confirme son intérêt pour l'acquisition de ce bien. En matière de procédure, cela se décline ainsi :

- en vertu de la délibération n° 14-96 du 18 avril 2014 (article 1^{er}, 17°), Monsieur DOOR exercera le droit de priorité par décision,
- la rétrocession à LogemLoiret validée par le Conseil communautaire au prix total composé du prix d'acquisition de 180 000 € majoré des frais de rédaction, publication et enregistrement ou tout autre frais du 1^{er} acte et frais notariés de l'acte de rétrocession.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'accepter la rétrocession de la parcelle BM n° 627, sise à Amilly lieudit « La Tuilerie », d'une superficie de 11 502 m², à LogemLoiret au prix total composé du prix d'acquisition de 180 000 € majoré des frais de rédaction, publication et enregistrement ou tout autre frais du 1^{er} acte et frais notariés de l'acte de rétrocession ;
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette rétrocession.»



Echelle : 1 / 5290

0 54 108 162 216 m

Réalisation : AME - SIG

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

68) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire 2015

Monsieur LELIEVRE : « Conformément aux articles 11-I et II de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisé sur l'exercice budgétaire doit faire l'objet d'une délibération et être annexé au compte administratif.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver ce bilan pour l'exercice budgétaire 2015. »

	Commune et adresse	Opération Délibération	Vendeur / Acquéreur	Publication acte	Paiement
ACQUISITIONS	AMILLY Rue des Ponts	Réalisation accotement Parcelle BM 38p pour 943 m ² Délibération n° 13-294 du 28/11/2013	Cts HUREAU/AME	Signé le 04/12/2014 Publié et enregistré le 23/12/2014 Volume 2014P N°4370	Mandat n° 1594 du 02/06/2015 Fonction 90824 Nature 2112 Prix 436.05 € Mandat n° 1525 du 26/05/2015 Fonction 90824 Nature 2112 Frais notariés 627.41 €
	AMILLY «Les Terres Fortes »	Extension de la ZI Parcelle ZT 6 pour 14051 m ² Délibération n°14-236 du 25/09/2014	BERRUET/AME	Signé le 12/02/2015 Publié et enregistré le 02/03/2015 Volume 2015P N°883	Mandat n° 2031 du 02/07/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Prix 31 522.25 € (dont 1522.25 € frais notariés) Mandat n°20404 du 30/07/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Indemnité d'éviction (M. SANGLIER) 10416.01 €
	CEPOY Rue de la Libération	Réalisation d'un carrefour giratoire Parcelle A 861 pour 986 m ² Délibération n°13-205 du 27/06/2013	LAMOUREUX/AME	Signé le 06/11/2014 Publié et enregistré le 03/12/2014 Volume 2014P N°4093	Mandat n°1238 du 23/04/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Frais notariés 678.47 €
	CEPOY «Site des Etangs» LA GROSSE PIERRE	Aménagement des étangs Parcelle AD 346 pour 4042 m ² Délibération n°13-295 du 28/11/2013	SODIFA/AME	Signé le 18/12/2014 Publié et enregistré le 14/01/2015 Volume 2015P N°164	Mandat n° 104 du 18/01/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Prix 6 023 € Mandat n° 2911 du 21/09/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Frais notariés 933.65 €
	CEPOY «Site des Etangs» Puy la Laude	Aménagement des étangs Parcelle AD 139 pour 310 m ² Délibération n°13-295 du 28/11/2013	LEBEC/AME	Signé le 05/02/2015 Publié et enregistré le 18/02/2015 Volume 2015P N°665	Mandat n° 286 du 10/02/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Prix 4 000 € Mandat n° 1905 du 17/06/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Frais notariés 710.77 €
	CHALETTE/LOING Entrée Nord 65 rue Aristide Briand	Aménagement entrée Nord de l'AME Parcelle AS 173 pour 250 m ² Décision n°14-04 du 13/02/2014 Délibération n°14-183 du 26/06/2014	Ville de CHALETTE/AME	Signé le 06/11/2014 Publié et enregistré le 10/12/2014 Volume 2014P N°4163	Mandat n° 712 du 13/03/2015 Fonction 90824 Nature 2115 Prix 135 128.08 € (dont 2575.44 € frais notariés)
	MONTARGIS Lieu dit « Le Christ »	Réalisation d'une canalisation d'interconnexion des forages d'eau potable Parcelles AP 207-208 pour 393 m ² et 407 m ² Délibération n°13-249 du 30/09/2014	Mairie de Montargis/AME	Signé le 10/10/2014 Publié et enregistré le 29/10/2014 Volume 2014P N°3455	Mandat n° 543 du 27/02/2015 Fonction 90824 Nature 2111 frais notariés 1047.72 €

	MONTARGIS Centre Commercial de la Chaussée	Acquisition des locaux de la chaussée Parcelle AL 280 Lots n°71, 103, 211 pour 83 m ² Délibération n°14-79 du 19/02/2014	SCI LAENNEC/AME	Signé le 28/08/2014 Publié et enregistré le 15/10/2014 Volume 2014P N°3305	Mandat n° 959 du 02/04/2015 Fonction 90824 Nature 21318 Prix 55 000 € (vente) +1 872.90 € frais notariés soit un total de 56 872.90 €
	VILLEMANDEUR Rue des Pellerins	Elargissement de la rue Parcelle A 2155p pour 643 m ² Délibération n°13-293 du 28/11/2013	Cts ROCHER- NIGON/AME	Signé le 18/12/2014 Publié et enregistré le 14/01/2015 Volume 2015P N°173	Mandat n°105 du 28/01/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Prix 43 724 € Mandat n°1906 du 17/06/2015 Fonction 90824 Nature 2111 Prix 1 633.40 €
	VILLEMANDEUR 63 boulevard Kennedy Ilot 19	Renonciation au droit d'usage et d'habitation Parcelles AE 81-62 pour 2923 m ² Délibération n°13-82 du 28/03/2013	GANIVET/AME	Signé le 28/08/2014 Publié et enregistré le 24/10/2014 Volume 2014P N°3415	Mandat n° 1371 du 17/06/2015 Fonction 92020 Nature 6226 Prix 682.36 €
CESSIONS	CORQUILLEROY ZA CHAUMONT	Développement de l'association IMANIS Parcelles ZO 614-615-616-643 pour 4275 m ² Délibération 15-88 du 26/03/2015	AME/IMANIS	Signé le 08/10/2015 Publié le 28/10/2015 Volume 2015P N°3997	Titre n° 593 du 03/12/2015 Fonction 9090 Nature 2111 de 35 910 €
	VILLEMANDEUR «Les Terres de l'Hôpital » ADAPA ilot 22	Projet Urbain du Plateau Parcelles AE 362-387-390 Lot 2c pour 136m ² 430 m ² et 6 m ² Délibération n°14-145 du 26/06/2014	AME/ASSOULI	Signé le 08/10/2015 Publié et enregistré le 15/10/2015 Volume 2015P N°3864	Titre n°9 du 14/01/2016 Fonction 824 Nature 7015 de 35 300 € Au titre de la journée complémentaire
	VILLEMANDEUR «Les Terres de l'Hôpital » ilot 22	Projet Urbain du Plateau Parcelles AE 371-393 Lot 1a pour 543m ² et 239 m ² Délibération n°14-145 du 26/06/2014	AME/INCE	Signé le 26/11/2015 Publié et enregistré le 11/12/2015 Volume 2015P N°4625	Titre n°6 du 29/12/2015 Fonction 824 Nature 7015 de 42 900 €
	VILLEMANDEUR «Les Terres de l'Hôpital » ilot 22	Projet Urbain du Plateau Parcelles AE 381 Lot 4b pour 434 m ² Délibération n°14-145 du 26/06/2014	AME/BELRAHLI- LEROY	Signé le 26/11/2015 Publié et enregistré le 11/12/2015 Volume 2015P N°4627	Titre n°5 du 29/12/2015 Fonction 824 Nature 7015 de 32 700 €
	VILLEMANDEUR «Les Terres de l'Hôpital » ilot 22	Projet Urbain du Plateau Parcelles AE 365-386 Lot 9b pour 171 m ² - 280 m ² Délibération n°14-145 du 26/06/2014	AME/NANIZAILADIO	Signé le 30/11/2015 Publié et enregistré le 17/12/2015 Volume 2015P N°4719	Titre n°7 du 29/12/2015 Fonction 824 article 7015 de 32 900 €
	VILLEMANDEUR «Les Terres de l'Hôpital » ilot 22	Projet Urbain du Plateau Parcelles AE 379 Lot 2b pour 405 m ² Délibération n°14-145 du 26/06/2014	AME/MOULIN	Signé le 18/12/2015 Publié et enregistré le 14/01/2016 Volume 2016P N°135	Titre n°8 du 08/01/2016 Fonction 824 article 7015 de 31 900 € Au titre de la journée complémentaire

Le Conseil, **PREND ACTE**, de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur l'exercice comptable 2015.

LOGEMENT

69) Logis Cœur de France – Désignation des représentants de l'AME au Conseil d'administration

Monsieur LAURENT : « Par courrier en date du 11 mars dernier, Logis Cœur de France propose un renouvellement du mandat de nos représentants au sein de son conseil d'administration, pour une durée de trois ans.

Aussi, je vous propose de désigner les représentants de l'AME au sein du conseil d'administration de Logis Cœur de France, pour une durée de trois ans comme suit :

- Monsieur Jean-Noël GUILLAUME, titulaire,
- Monsieur Dominique LAURENT, suppléant.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

70) Fonds Unifié du Logement (FUL) - Participation de l'AME pour 2016

Monsieur LAURENT : « Dans le cadre du Fonds Unifié du Logement, dispositif géré par le Conseil départemental du Loiret, des aides financières directes ou indirectes peuvent être accordées aux personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou le maintien dans le logement.

Le public ciblé concerne, notamment les personnes ou familles, habitants du département du Loiret, (sans condition de résidence préalable), éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou pour s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, que ce soit un bailleur public ou privé.

Les aides octroyées n'ont pas le caractère ni d'un droit, ni d'une prestation versée de façon automatique.

Les aides directes sont constituées : accès à un logement décent, maintien (prévention des expulsions et maintien dans les lieux des personnes en impayés de loyers, charges locatives, factures d'énergie, eau, téléphone et assurance d'habitation). Les aides indirectes concernent des subventions versées à des structures qui œuvrent auprès des personnes en difficulté.

Les communes, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone sont associés à ce dispositif non seulement en termes de versement de participation mais aussi en termes de coordination.

A ce titre, l'AME, qui participe en lieu et place de ses communes membres suite à une délibération du Conseil communautaire n°05-130 du 23 juin 2005, a déclaré le FUL d'intérêt communautaire et a versé en 2015, une cotisation de 0,77 €/habitant, à savoir un montant de 48 283 €.

Aussi, je vous propose :

- De participer pour 2016, dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Loiret en matière d'aide aux ménages en difficulté, au dispositif FUL ;
- De verser au Conseil départemental du Loiret, pour 2016, une cotisation de 0,77 € par habitant dont le montant est prévu au budget primitif 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier. »

Monsieur NOTTIN est favorable au versement de cette cotisation. Toutefois, il conviendrait de s'assurer que les bénéficiaires ne se voient pas opposer toute une série d'obstacles. Depuis 2014, de nouvelles conditions sont imposées qui durcissent les modalités d'accès au FUL et qui ont fait chuté le nombre de bénéficiaires. Tout cela permet, malheureusement, de faire des économies sur le dos de ceux qui ont besoin de cette aide pour ne pas couler.

Par exemple, concernant le FUL énergie, le Conseil départemental impose de ne pas avoir plus d'une facture de retard sur une année. Cela exclut les personnes qui disposent de factures tous les deux mois. Les gens cherchent à payer rapidement une première facture de retard, ils reçoivent rapidement la seconde, ils sont alors exclus du FUL. Cela revient presque à dire aux gens que, lorsqu'ils ont une facture de retard, ils feraient mieux de demander tout de suite une aide. Or, le réflexe d'une immense majorité des gens, c'est d'essayer de s'en sortir seuls et de payer. Ensuite, la facture arrive et ils n'ont plus accès au FUL. Autre obstacle, le FUL n'intervient que si la dette est entièrement soldée en même temps. Ainsi, le montant maximum du FUL énergie étant de 550 €, si une personne a une facture de 1 000 €, elle doit trouver les 450 € qui manquent. Le tout, avant qu'une nouvelle facture n'arrive car sinon cela ferait deux factures de retard et dans ce cas-là, le FUL n'est pas accordé. Un vrai parcours du combattant.

Autre exemple : entre deux factures pour lesquelles une famille sollicite une aide, il faut avoir payé deux factures ou quatre mensualités, une participation de 5 % est demandée à la famille. Les nouveaux fournisseurs d'énergie ne sont pas pris en compte, ce qui pose problème car de plus en plus de personnes en sont clients et sont donc exclus du FUL.

Pour l'eau, pas plus d'une facture pour six mois et s'il existe une régie communale, la commune doit alors abandonner sa part à minima à hauteur de 50 %, ce que toutes les communes ne font pas.

Concernant le FUL Accès et maintien dans le logement, les bénéficiaires de CIL (Comité Interprofessionnel pour le Logement) ou de Visale (dispositif gratuit de cautionnement) ne sont pas admis. Cette situation est pénalisante car ce sont des prêts ; ils doivent être remboursés. Le FUL est au contraire une aide non remboursable. Enfin, concernant les aides à la sous-location qui font partie du budget du FUL, début 2016, les financements ont fortement baissés.

L'AME devrait s'assurer que la cotisation qu'elle verse est vraiment utile aux gens. Les économies effectuées sur le dos des gens ont ainsi des conséquences dures dans la vie quotidienne et en font basculer un certain nombre dans le surendettement. L'AME devrait donc exiger d'obtenir des chiffres sur le nombre de bénéficiaires du FUL sur plusieurs années. Depuis le changement de règlement en 2014, leur nombre a chuté. L'an dernier, en séance communautaire, les observations de Monsieur NOTTIN devaient être transmises aux conseillers départementaux nouvellement élus. Ceux-ci n'ont pas répondu.

Monsieur DIGEON siège aux commissions d'attribution de VALLOGIS. Aucun problème de ce genre n'est constaté. Simplement, quand un impayé est constaté que ce soit un APL ou un FUL, les aides ne sont pas poursuivies. C'est une règle nationale. Elle n'a pas été édictée par les élus de l'AME. Personne n'a le pouvoir de modifier des règlements nationaux.

Monsieur NOTTIN rétorque que ce n'est pas l'Etat qui fixe ces règles, mais le Conseil départemental.

Madame JEHANNET répond sur deux points. Les nouveaux fournisseurs d'électricité ne sont pas d'accord pour abonder au FUL. Ils ne veulent pas, ce n'est pourtant pas faute de leur demander. D'autre part, le règlement intérieur du FUL sera modifié en accord avec la CAF dans un avenir très proche.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

71) Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL du Loiret) - Participation de l'AME pour 2016

Monsieur LAURENT : « Par délibération du Conseil communautaire n° 04-33 en date du 25 mars 2004, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a adhéré à l'ADIL du Loiret.

En effet, les objectifs de cette structure, de niveau départemental, à savoir favoriser la connaissance et la réalisation de logements dans le parc privé et informer les partenaires de l'habitat ainsi que les particuliers, sont en adéquation avec ceux que souhaite mener l'AME en matière de politique de l'habitat et d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Annexe 2 : Rapport d'activité pour 2015 (consultable auprès du Directeur Général des Services)

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la participation de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à l'ADIL du Loiret pour 2016,
- De verser à l'ADIL du Loiret, la somme d'un montant de **6 897 €**, les crédits sont prévus au budget primitif 2016,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

72) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement des aides

Monsieur LAURENT : « Dans le cadre du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par SOLIHA Loiret, 6 nouveaux dossiers ont reçu un accord favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH). Les aides sont versées après paiement des factures par les bénéficiaires.

Je vous rappelle que 36 dossiers ont déjà par ailleurs été financés par l'AME, au titre de l'OPAH débutée en 2015, pour un montant total de 22 405 €.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- De verser aux personnes ci-dessous mentionnées lesdites aides sur présentation des factures payées et ce dans le cadre de la convention relative à l'OPAH.

Pour information, chaque dossier fera l'objet d'une délibération. »

	Commune	Montant des travaux	Aides publiques et caisse retraite dont AME	Apport personnel/ prêt bancaire	Montant sollicité AME
BASSO Valérie	Amilly	10 151 € TTC Rénovation thermique	7 792 €	2 359 €	731 €
SAILLARD Dominique	Amilly	40 388€ TTC Rénovation thermique	13 500 €	26 888 €	1 250 €
LEQUATRE Marie-Josée	Chalette/loing	15 858 € TTC Adaptation	7 102 €	8 756 €	1 093 €

JOURDAN Géraldine	Pannes	13 701 € TTC Rénovation thermique	8 417 €	5 284 €	788 €
VALOT Sylvette	Villemandeur	5 881 € TTC Adaptation	5 881 €	0 €	399 €
PAUMATHIOD Bernard	Amilly	6 462 € TTC Adaptation	3 360 €	3 102 €	420 €

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

73) Programme Local de l'Habitat (PLH) – Acquisition en VEFA de 19 logements rue de la Vallée à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération d'acquisition en VEFA, programme ANRU de 19 logements dont 4 individuels, 14 PLUS et 1 PLAI, située 722 rue de la Vallée à Amilly, menée par VALLOGIS contribue à remplir cet objectif.

Il convient d'apporter notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret, pour cette opération.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50%, pour l'emprunt contracté par VALLOGIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 19 logements, située 722 rue de la Vallée à Amilly, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 46928 :

Ligne de prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS	PLUS foncier	PLUS foncier
Montant	68 300 €	38 000 €	746 000 €	357 000 €	355 000 €	151 000 €
Taux	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%
Index	Livret A					
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire de 6 mois					
Taux de progressivité des échéances	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Durée du préfinancement	8 mois					

Taux d'intérêt du préfinancement	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement					
Durée du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	40 ans	50 ans	50 ans
Montant total du prêt	1 715 300 €					
Montant total de la garantie	857 650 €					

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

74) Programme Local de l'Habitat (PLH) - Acquisition en VEFA de 5 logements rue de la Vallée à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements individuels dont 4 PLUS et 1 PLAI, située 722 rue de la Vallée à Amilly, menée par VALLOGIS contribue à remplir cet objectif. Il convient d'apporter notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret, pour cette opération.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50%, pour l'emprunt contracté par VALLOGIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements individuels, située 722 rue de la Vallée à Amilly, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 46958 :

Ligne de prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Montant	104 000 €	43 000 €	418 000 €	173 000 €
Taux	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire de 6 mois			
Taux de progressivité des échéances	0%	0%	0%	0%
Durée du préfinancement	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois

Taux d'intérêt du préfinancement	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement			
Durée du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Montant total du prêt	738 000 €			
Montant total de la garantie	369 000 €			

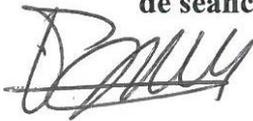
- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur DOOR, Président, lève la séance à 19 heures 33.

**Le Secrétaire
de séance**



France CHAPILLON

**Le Président
de l'Agglomération Montargoise Et
rives du loing**




Jean-Pierre DOOR